



Compte-rendu

Juin 2022

RETOUR D'EXPERIENCES SUR LA PREVENTION ET GESTION DES DECHETS VERTS

Evénement en présentiel sur une matinée



1 Affiche créée par FNE Vaucluse pour l'événement

Le 16 juin 2022, *FNE Vaucluse* a organisé un retour d'expérience sur la prévention et la gestion des déchets verts.

Partenariat : FNE Vaucluse a bénéficié du soutien de la CoVe pour organiser cet événement. En effet, l'EPCI a mis à disposition sa salle du conseil afin que l'événement puisse y avoir lieu.

Objectifs : Les objectifs de cette journée étaient pluriels :

-Permettre aux différentes EPCI de Vaucluse de se rencontrer et d'échanger sur la thématique de la prévention et de la gestion des déchets verts

-Présenter et diffuser les bonnes pratiques de prévention et de gestion des déchets verts

Cible : Elus et techniciens des collectivités de Vaucluse

Lieu : salle du Conseil de la CoVe (1171 avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS)

Nombre de participants (voir liste en annexe) : entre 40 et 50 personnes

Intervenants :

- ❖ Angélique RIVOIRE Responsable de la gestion des déchets de la **Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe)**
- ❖ Damien BRUNEL Directeur de l'association **Université populaire Ventoux (UP Ventoux)**
- ❖ Adrien BEJOT Chargé de mission prévention et collecte sélective au **Grand Avignon**
- ❖ Sébastien GILS Directeur adjoint du **SIRTOM d'Apt**
- ❖ Christophe LENFANT de la **FREDON PACA**

Programme/présentations

- **Introduction, BATI Justine, Chargée de projet, FNE Vaucluse**
- **Présentation de la composterie, du broyage à domicile et du don de broyat aux agriculteurs locaux, RIVOIRE Angélique, Responsable de la gestion des déchets de la CoVe**
- **Présentation du broyage à domicile et de l'opération « Cercle des poubelles disparues », BRUNEL Damien, Directeur, Université populaire Ventoux**
- **Présentation du nouveau dispositif de broyage à domicile, BEJOT Adrien, Chargé de mission prévention et collecte sélective au Grand Avignon**
- **Présentation de la gestion des déchets verts, GILS Sébastien, Directeur adjoint, SIRTOM d'Apt**
- **Gestion différenciée des espaces verts au service de la réduction des déchets verts, LENFANT Christophe, Formateur, FREDON PACA**
- **Présentation de la gestion des déchets verts sur plusieurs autres territoires de Vaucluse, BATI Justine, Chargée de projet, FNE Vaucluse**
- **Temps d'échange**

Le powerpoint de présentation (plus de 110 slides) de cet événement peut être transmis sur demande.

Difficultés rencontrées : L'organisation de cette journée a été plutôt fastidieuse. En effet, afin d'organiser pour le mieux cette journée, FNE Vaucluse a contacté la totalité des communautés de communes et d'agglomération du département afin de connaître leur gestion des déchets verts sur leur territoire respectif. De ce fait, il a fallu attendre et relancer les différents interlocuteurs afin d'obtenir toutes les informations nécessaires pour créer le programme en fonction des intervenants et envoyer les invitations. Une autre difficulté a été d'obtenir les inscriptions à l'événement. En effet, dans le mail d'invitation, il y avait un lien Google Form afin que chaque participant s'inscrive. La salle mise à disposition de la CoVe a une capacité de 50 places. Ainsi, l'inscription à l'événement permettait de connaître l'identité du public (des étiquettes avec le nom, la fonction et la structure représentée par inscrit ont été préparées afin que chaque personne puisse identifier son interlocuteur) mais aussi d'anticiper le nombre de personnes à faire rentrer dans la salle. Or, plusieurs personnes participantes ne se sont pas inscrites via le Google Form, ce qui a engendré une légère désorganisation car ces personnes n'avaient pas d'étiquette. De plus, cela ne permet pas d'avoir le listing exact des participants à la Retex. Cette difficulté a été atténuée par le fait qu'il y avait suffisamment de

places dans la salle donc toutes les personnes ont pu rentrer pour assister à la présentation et participer aux échanges.

Les invitations ont été envoyées par mail à la totalité des communautés de communes et d'agglomération de Vaucluse ainsi qu'à toutes les mairies du département. Ainsi, les invitations ont été envoyées à environ 250 personnes. Une relance a été faite.

Le jour de l'événement, les intervenants et le public ont été accueillis sur la terrasse de la CoVe par l'équipe de FNE Vaucluse avec un petit-déjeuner (café, jus de fruits, brioches, cookies, etc.) proposé sur un stand.

Les différents intervenants et acteurs présents ont pu mettre à disposition du public leurs documents sur la thématique de la prévention et de la gestion des déchets verts comme la FREDON PACA, FNE PACA, etc.



2 Photo prise au début de la présentation de la CoVe, dans la salle du conseil de cette collectivité

FNE Vaucluse est très satisfaite de cet événement. En effet, de nombreux représentants des collectivités de Vaucluse étaient présents. Une grande partie du Vaucluse était ainsi représentée. Les échanges ont été riches et très intéressants. De nombreuses collectivités ont posé des questions ce qui a pu leur donner des idées pour reproduire les différents modes de gestion des déchets verts sur leur territoire respectif. Cet événement a donc permis de créer du lien entre les différentes collectivités de Vaucluse et ainsi partager les bonnes pratiques.

Clés du succès : FNE Vaucluse est en lien avec de nombreuses collectivités et services publics depuis de nombreuses années. Cette coopération permet à l'association de bénéficier d'une image positive auprès de ceux-ci.

De ce fait, de nombreuses collectivités vauclusiennes ont répondu présentes participant ainsi la véritable réussite de cet événement. Ainsi, il est légitime de penser que pour les deux autres retours d'expérience (Retex) qui seront organisés en Vaucluse dans le cadre du projet Déchets verts 2021-2024, les collectivités participeront à nouveau en nombre.

Pistes d'amélioration : Si les prochaines Retex ont lieu en présentiel, il serait idéal d'avoir une salle disposée en « table ronde » afin que l'échange entre les intervenants et le public se fasse plus facilement. L'idée ainsi est de favoriser le dialogue entre les personnes présentes. De plus, FNE Vaucluse devra anticiper les participants qui ne se sont pas inscrits afin de ne pas se retrouver à court d'étiquette nominative et en potentiel manque de place.

INTRODUCTION, BATI JUSTINE, CHARGÉE DE PROJET, FNE VAUCLUSE

FNE Vaucluse remercie la CoVe pour la mise à disposition de la salle.

FNE Vaucluse fait une courte introduction pour :

- expliquer le contexte dans lequel a lieu cet événement (présentation du projet Déchets verts 2021-2024 avec le soutien de FNE PACA et de l'ADEME)
- faire un rapide point sur l'interdiction du brûlage des déchets verts
- faire une présentation de communications positives existantes dans plusieurs territoires sur l'interdiction du brûlage des déchets verts à destination des citoyens et citoyennes

Questions / réponses : aucune question

PRESENTATION DE LA COMPOSTERIE, DU BROYAGE A DOMICILE ET DU DON DE BROYAT AUX AGRICULTEURS LOCAUX, RIVOIRE ANGELIQUE, RESPONSABLE DE LA GESTION DES DECHETS, COVE

Contexte expérimentation et territoire :

La CoVe représente 70 298 habitants répartis sur 25 communes. Il s'agit d'un territoire mixte rural. 12% du territoire est urbanisé. 40 % de la population est concentrée sur la ville de Carpentras. Il y a 71 % de maisons individuelles sur le territoire. Ainsi, la gestion des déchets verts est un véritable enjeu même si depuis 2019, la CoVe constate une baisse du tonnage.

Les déchèteries publiques sont réservées aux particuliers depuis le 17 mai 2021. Les professionnels ont accès à une déchèterie privée et à la location de bennes par une entreprise privée.

Présentation de la démarche générale de l'expérimentation / exemples :

Angélique RIVOIRE présente trois opérations en cours sur le territoire de la CoVe :

-La composterie : la CoVe a créé une composterie basée sur la commune de Loriol-du-Comtat. Le principe est le suivant : les déchets verts sont apportés sur le site, ils sont broyés (par un prestataire extérieur depuis 2022 car le broyeur de la CoVe était vieillissant), mis en andains et arrosés durant 6 mois. Par la suite, un criblage est pratiqué. Durant ce processus, environ 30 à 35% des déchets sont refusés. Finalement, le compost produit est commercialisé par la société SEDE Environnement (filiale de SUEZ) auprès des agriculteurs locaux. Le compost est certifié et peut être utilisable en agriculture biologique. Le coût moyen pondéré de la tonne est de 65,42 € TTC. Un inconvénient de la composterie est présenté par Madame RIVOIRE à savoir le fait que les jours de mistral (vent fort) beaucoup de poussière et de résidus sont emportés par le vent et terminent dans les jardins des riverains. La CoVe va donc mettre en place un dispositif pour éviter ce désagrément. La collectivité est actuellement en réflexion sur le don de broyage aux



3 Intervention de Angélique RIVOIRE (Cove)

agriculteurs locaux ce qui permettra de désengorger le site. En outre, c'est une demande croissante de leur part. La CoVe réfléchit également à reprendre la commercialisation du compost en régie ce qui permettrait de proposer des prix plus attractifs aux agriculteurs. Enfin, la collectivité recherche des solutions concernant la gestion des refus de criblage.

-Broyage à domicile : la CoVe a mis en place le broyage à domicile en partenariat avec l'association Université populaire Ventoux (UP Ventoux), en 2018. Cette prestation est réservée aux particuliers des 25 communes de la CoVe. La prise de rendez-vous est gérée par le secrétariat de la collectivité. L'UP Ventoux fait intervenir des employés en inclusion. Le broyeur appartient à la CoVe. Le coût de la prestation est de 90 € : 40 € sont à la charge de l'usager et 50 € sont pris en charge par l'EPCI. Entre 1 et 6 m³ de déchets verts peuvent être broyés par session. Le broyage concerne les branchages de maximum 10 cm de diamètre. Le broyat est ensuite laissé à l'usager. L'objectif est donc de diminuer les apports de déchets verts en déchèterie et en composterie. L'UP Ventoux sensibilise l'usager afin que celui-ci gère de façon raisonnée ses espaces verts et utilise bien le broyat. Ainsi, depuis 2018, ce sont 7 500 m³ de déchets verts qui ont été évités en composterie. 1 300 tonnes de déchets verts ont été traités chez l'usager. La CoVe alloue 40 000 € TTC par an pour ce procédé. La collectivité a ainsi évité de dépenser 85 000 € dans la gestion de ces déchets verts depuis 2018 grâce au broyage à domicile.

Questions / réponses :

- Il est demandé à la CoVe si les coûts du broyage à domicile comprennent les charges de personnel équivalent concernant le volet administratif (prise de rendez-vous, etc.). Angélique RIVOIRE explique que ces coûts n'ont pas été intégrés.

PRESENTATION DU BROYAGE A DOMICILE ET DE L'OPERATION « CERCLE DES POUBELLES DISPARUES », BRUNEL DAMIEN, DIRECTEUR, UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX

Contexte expérimentation et territoire :

Concernant le broyage à domicile, le contexte de l'expérimentation et du territoire est le même que pour la CoVe. Concernant l'opération « Cercle des poubelles disparues », le contexte est différent car il s'agit de plusieurs lieux différents en zone urbanisée sur la Communauté de communes Ventoux Sud.

Présentation de la démarche générale de l'expérimentation / exemples :

Le directeur de l'UP Ventoux présente son association et prend la parole concernant deux expérimentations :



-Le **broyage à domicile** : Monsieur BRUNEL complète les propos de Madame RIVOIRE. 1 vidéo est diffusée pour présenter l'opération. Le broyage à domicile en 2021 représente pour l'UP, 58 journées de travail, 293 prestations sur 23 des 25 communes de la CoVe. La majorité des interventions concerne les communes de Carpentras, Mazan et Bédoin.

-L'opération « **Cercle des poubelles disparues** » : il s'agit d'un projet de compostage partagé mis en place avec le soutien de la Communauté de communes Ventoux Sud (CCVS) commencé il y a 1 an. L'équipe salariée de l'UP a fait plus de 2 000 portes-à-portes pour sensibiliser les riverains autour de deux sites de compostage partagé et les informer de la présence de ce dispositif. Ce sont 66 habitants qui utilisent ces composteurs. En seulement 4 mois de fonctionnement, ce sont 1,5 tonne de déchets alimentaires qui ont été détournés. Le directeur de l'UP met l'accent sur le fait que le compostage permet de détourner également les déchets verts qui sont nécessaires au compost car ils sont utilisés en broyat.

Questions / réponses :

- Il est demandé à l'UP si les retours sont positifs, si les riverains s'impliquent : le directeur de l'UP répond que les retours ont été tout à fait positifs. Les riverains n'ayant pas de jardin sont très satisfaits de cette initiative.
- Il est demandé à l'UP comment l'association se finance dans ce projet : l'UP répond qu'elle fait payer chacune de ces interventions auprès de la CCVS.
- Il est demandé à l'UP si les riverains se plaignent de nuisances (odeurs, etc.) : l'UP répond qu'elle intervient à chaque fois que nécessaire mais que pour le moment, aucune nuisance n'a été remontée. L'opération se déroule très bien.

PRESENTATION DU BROYAGE A DOMICILE, BEJOT ADRIEN, CHARGE DE MISSION PREVENTION ET COLLECTE SELECTIVE, GRAND AVIGNON



5 Intervention de Adrien BEJOT (Grand Avignon)

Contexte expérimentation et territoire : Le Grand Avignon fait face à une quantité très importante de déchets verts à gérer par année. En effet, sur le territoire de la collectivité, 66,2 kg de déchets verts sont créés chaque année par habitant. Si l'on regarde uniquement les personnes habitant dans des maisons avec jardin, ce chiffre atteint 153,8 kg de déchets verts par an et par habitant. De ce fait, les déchets verts représentent un véritable enjeu pour le Grand Avignon qui cherche à détourner cette grande quantité de déchets des points d'apport volontaire.

Présentation de la démarche générale de l'expérimentation / exemples : Ainsi, le Grand Avignon a expérimenté depuis le début d'année, le broyage à domicile. Le principe est que les utilisateurs riverains prennent rendez-vous directement avec le Grand Avignon qui fait appel à un prestataire. L'utilisateur doit estimer le volume et doit être présent durant le rendez-vous et

signer le règlement en amont. La prestation dure entre 1h et 2h. Le broyat est laissé sur place. Un temps est pris pour indiquer à l'utilisateur la bonne utilisation du broyat. L'utilisateur doit également autoriser le Grand Avignon à vérifier le bon usage du broyat puisque ce que la collectivité veut est de réduire l'apport de déchets verts en déchèterie. Le coût de l'opération pour l'utilisateur est de 30 € de l'heure, qu'il paie directement au prestataire. Ensuite, l'utilisateur est éligible au crédit d'impôts pour travaux de jardinage, ce qui permet de rembourser à hauteur de 50% le coût de la prestation). Enfin, le prestataire facture au Grand Avignon le complément de la journée de prestation. Une première phase de test a eu lieu entre le 21 mars et le 1^{er} mai sur les communes de Morières-Lès-Avignon, Vedène et Jonquerettes. Devant le peu de rendez-vous enregistrés, le Grand Avignon a décidé d'élargir la phase de test aux communes d'Entraigues-sur-la-Sorgue et Saint-Saturnin-lès-Avignon entre le 1^{er} mai et le 24 juin. Deux campagnes de broyage auront lieu par an : au printemps du 21/03 au 24/06 puis à l'automne du 19/09 au 16/12. Cependant, le Grand Avignon a fait face à trop peu de prises de rendez-vous malgré une communication conséquente (mailing, affiche, boitage, réseaux sociaux). Avant les phases de test, le Grand Avignon estimait que 80 journées de prestation seraient enregistrées, que 362 tonnes de déchets verts seraient broyées et que le coût à la tonne restant à la charge du Grand Avignon serait de 55 €. Après le déroulement des deux phases de test, le Grand Avignon a enregistré seulement 8 jours de prestation, 8,82 tonnes de déchets verts broyés ce qui fait que le coût à la tonne revient à 195 €. Il n'y a donc pas assez de rendez-vous pour que l'opération soit un minimum viable et permette de réduire réellement les quantités de déchets verts apportés en déchèteries. Néanmoins, la collectivité a pu constater une hausse du nombre de rendez-vous à partir de mai. Le Grand Avignon souhaite créer et diffuser une vidéo promotionnelle et souhaite attendre la deuxième phase de test à l'automne pour décider du maintien de l'opération.

Questions / réponses :

- Un échange a eu lieu entre la CoVe et le Grand Avignon sur la viabilité économique de l'opération

PRESENTATION DE LA GESTION DES DECHETS VERTS SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION D'APT, GILS SEBASTIEN, DIRECTEUR ADJOINT, SIRTOM D'APT

Contexte expérimentation et territoire : Le SIRTOM de la région d'Apt collecte et traite les déchets de plusieurs collectivités : la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, une partie du territoire de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse et une partie du territoire de la Communauté de communes Ventoux Sud. En 2021, 22,47 kg de déchets verts par habitant ont été produits.

Présentation de la démarche générale de l'expérimentation / exemples : Le directeur adjoint du SIRTOM d'Apt présente la gestion



6 Présentation de Sébastien GILS (SIRTOM d'Apt)

des déchets verts sur son territoire de compétence. Quatre déchèteries sont réparties sur le territoire (Coustellet, Apt, Viens et Sault), accessibles gratuitement pour les particuliers résidant sur le territoire avec une carte d'accès. Chaque déchèterie est équipée d'un broyeur à végétaux. Le broyat est livré aux agriculteurs locaux dans un rayon de 10 km autour de la déchèterie pour être composté sur leur terrain avant d'être épandu dans les champs. En 2021, cela a représenté 1 200 tonnes de déchets verts. En cas de difficulté, les végétaux sont dirigés chez des professionnels de la valorisation des matières végétales, organiques et minérales. En 2021, cela a représenté un peu moins de 800 tonnes.

Le SIRTOM distribue également des composteurs individuels. Il déploie le compostage collectif dans les centres de village et les zones urbaines de la ville d'Apt. Le SIRTOM a embauché un maître-composteur pour une durée de 3 ans afin d'œuvrer sur ce sujet. Pour les professionnels et les particuliers qui le demandent, les entreprises Pinguet Environnement et Sud Recyclage traitent ce type de déchet et produisent du compost ou de la terre végétalisée. Dans le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) que le SIRTOM est en train d'élaborer, plusieurs mesures sont à l'étude dans le but de réduire la quantité de déchets verts produite chaque année :

- préconiser le broyage de la taille des haies et des arbustes avec une tondeuse pour les petits volumes jusqu'à 1 cm de diamètre maximum pour ensuite être utilisé sous forme de paillis
- inciter à laisser un coin du jardin en jachère, réduisant ainsi la quantité de déchets verts tout en favorisant la biodiversité
- sensibiliser à la pratique du paillage
- communiquer sur l'importance du choix de l'essence au moment de planter

Le SIRTOM a également expérimenté l'ouverture des déchèteries le dimanche afin d'étaler les apports sur toute la semaine. L'opération n'a pas été concluante. Ainsi, il a été décidé de fermer les déchèteries le dimanche et de fermer une heure plus tard les déchèteries le samedi.

La Communauté de communes du Pays d'Apt étudie actuellement la faisabilité d'une unité de méthanisation à l'échelle locale.

Une nouvelle association vient de voir le jour sur ce territoire : ZouVaï (association présente dans l'assemblée) qui vise le réemploi. L'objectif de cette association sera de mettre en place un site de lombricompostage, de collecter les biodéchets des professionnels et de proposer aux particuliers du débroussaillage et du broyage à domicile.

L'entreprise citoyenne LUCISOL a également un projet de créer une petite unité de méthanisation par voie sèche. Un partenariat devrait être passé avec l'association ZouVaï afin de garantir les entrants.

Questions / réponses : Pas de question

GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS AU SERVICE DE LA REDUCTION DES DECHETS VERTS, LENFANT CHRISTOPHE, FORMATEUR, FREDON PACA

Contexte expérimentation et territoire : La FREDON PACA est une entreprise œuvrant sur tout le territoire régional pour accompagner les professionnels sur la gestion et le traitement des végétaux sur le plan sanitaire. La FREDON PACA a notamment rédigé un guide sur la prévention des déchets verts à destination des collectivités. Monsieur L'enfant en avait apporté plusieurs exemplaires, mis à disposition du public.

Présentation de la démarche générale de l'expérimentation / exemples :

Monsieur LENFANT a fait un exposé de la prévention des déchets verts applicable aux collectivités. L'accent a été mis sur plusieurs approches de la prévention des déchets verts :

- réduire/supprimer la production de déchets verts grâce à plusieurs pratiques vertueuses : planter des essences de végétaux à croissance lente, couper/tailler moins souvent, etc.
- la valorisation des déchets verts grâce à plusieurs techniques toutes aussi vertueuses : broyage, compostage, etc.

Monsieur LENFANT explique qu'il est très important de faire comprendre et accepter les changements de pratiques aux riverains avant de commencer.

Monsieur LENFANT a également insisté sur le dialogue nécessaire entre les différents services d'une collectivité afin de mieux intégrer la gestion des espaces verts et donc la réduction des déchets dans les documents d'urbanisme. Il s'agit selon lui d'un point très important afin d'avoir une action globale de réduction de la production de ce type de déchets.

Puis sont présentées dans le détail les pratiques vertueuses énoncées ci-dessus :

- la tonte de surfaces enherbées : la tonte classique des pelouses, c'est-à-dire une tonte très rase et très fréquente de l'herbe, est très mauvaise pour la biodiversité. En outre, ces fréquentes tontes sont chronophages et coûteuses pour la collectivité. Ainsi, la FREDON suggère d'espacer les tontes et de couper l'herbe moins rase, de ce fait celle-ci poussera moins vite et donc moins de déchets seront créés. La FREDON préconise également le ramassage de la tonte pour la revaloriser en compost ou alors de pratiquer le mulching.
- le choix stratégique des essences : le bon choix des essences possède de nombreuses vertus : croissance lente donc moins de déchets créés, moins d'arrosage et donc moins d'interventions. Monsieur LENFANT s'arrête un instant sur la problématique des espèces exotiques envahissantes car les collectivités ne savent souvent pas comment gérer ce problème. La FREDON PACA préconise également d'espacer les tailles d'arbustes.
- le broyat de branches utilisés en paillage : Monsieur LENFANT présente les multiples avantages du broyat et les caractéristiques optimales pour une bonne utilisation du broyat.
- la gestion des résidus d'espèces végétales envahissantes ou contaminées : Monsieur LENFANT explique que ce type de résidu peut être valorisé dans un centre de méthanisation.



-l'intégration de la gestion des déchets verts dans une démarche globale

Questions / réponses :

- De nombreuses questions sont posées à Monsieur LENFANT concernant le choix des essences et les pratiques à adopter.

PRESENTATION DE LA GESTION DES DECHETS VERTS SUR PLUSIEURS AUTRES TERRITOIRES DE VAUCLUSE, BATI JUSTINE, CHARGÉE DE PROJET, FNE VAUCLUSE

Contexte expérimentation et territoire : Afin d'avoir une vue d'ensemble des différentes pratiques de gestion des déchets verts sur le territoire vaclusien, FNE Vaucluse avait contacté l'ensemble des communautés de communes et d'agglomération de Vaucluse afin de les connaître. Ainsi, quelques-unes d'entre elles sont intervenues au début de la Retex pour présenter leur gestion. Tel est le cas pour la CoVe et pour le Grand Avignon. Ainsi, FNE Vaucluse va présenter les modes de gestion sur les autres territoires ruraux du département.

Présentation de la démarche générale de l'expérimentation / exemples :

Prévention et gestion d'une partie des déchets verts par le **Conseil départemental** : Depuis quelques années, le Département a mis en place deux pratiques intéressantes de prévention des déchets verts :

-le fauchage raisonné : depuis 2019, le fauchage raisonné aux abords des routes du départements est pratiqué. Cela concerne 2 233 kilomètres de réseau routier. Ainsi, le Département se limite à trois fauchages par an :

- Un fauchage de sécurité au printemps dès que la végétation arrive à maturité (environ 40 cm de hauteur)
- Un deuxième fauchage de maintien dans le courant de l'été
- Un troisième fauchage à l'automne

Le fauchage raisonné consiste également à couper les herbes entre 11 et 15 cm contre 7 cm auparavant ce qui permet de conserver les refuges de la faune et de la flore. Cette technique permet de préserver tous les petits insectes dits « utiles » qui mangent les nuisibles et donc contribuent à la préservation de la flore. L'objectif est aussi de lutter contre les plantes envahissantes et de laisser la place aux arbustes et plantes locales. Pour garantir une croissance moins rapide et donc limiter le nombre de passage dans l'année, le Département choisit de retarder les campagnes de fauchage et d'attendre que l'épi soit complètement formé avant de le couper. En retardant la première fauche, les végétaux comme les coquelicots ont le temps de fleurir et la faune peut se reproduire en toute tranquillité.

Les déchets en tout genre présents dans les fossés sont ramassés avant le fauchage, ce qui permet d'éviter leur broyage et leur dispersion en micro-déchets dans la Nature.

Ainsi, le Département a réduit sa production de déchets verts et constate également une baisse des frais d'entretien.

-l'éco-pâturage : En parallèle au fauchage raisonné, le Département pratique l'éco-pâturage notamment sur certains Espaces naturels sensibles remplaçant ainsi les engins mécaniques et la suppression totale de la production et donc de la gestion des déchets verts.



7 Présentation des différents modes de gestion des déchets verts sur d'autres territoires du département, par Justine BATI (FNE Vaucluse)

Prévention et gestion des déchets verts par la **Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence** : Cet EPCI dispose de deux déchèteries intercommunales. Elle fournit des composteurs de 320L contre une participation financière de 15 €. La collectivité a également mis en place le broyage à domicile contre une participation financière (forfait de 45 € pour 5 m³ et 15 € le m³ supplémentaire). Le broyat est laissé à l'usager pour être valorisé sur place en paillage notamment ou alors il peut être transporté jusqu'à la plateforme de broyage contre un forfait de 50 €. Une benne à sapins par commune après les fêtes de fin d'année est également installée.

Prévention est gestion des déchets verts par la **Communauté de communes les Sorgues-du-Comtat** : Début janvier 2022, la collectivité a créé une plateforme de déchets verts à Althen-des-Paluds. Le site a pour vocation de réceptionner et traiter les déchets verts des services techniques et ceux des particuliers qui sont collectés via des bennes que l'agglomération met à disposition. Ensuite, les déchets verts traités sont réutilisés directement par les services en broyat et en terreau. Ce site est facile d'accès car il est au centre du territoire de la collectivité. Il se trouve sur un terrain de 3 737 m² appartenant à l'agglomération ce qui a permis la rapidité de la mise en œuvre. Il s'agit d'un terrain inconstructible et inondable. Les déchets verts issus des services techniques sont évacués des zones de centralisation par une benne de 30 m³. Cette grande benne permet d'éviter de multiples allers-retours. Une entreprise assure régulièrement le broyage des végétaux. L'EPCI constate de nombreux atouts :

- une baisse du bilan carbone grâce à la réduction du nombre de déplacements
- la mise en place d'une économie circulaire en circuit-court grâce au réemploi en interne des déchets verts
- une économie financière car cette pratique permet de limiter les achats de matière première pour l'entretien des espaces verts avec un objectif d'auto-suffisance.
- la limitation de l'usage de l'eau d'arrosage grâce au paillage
- une mutualisation des services entre les communes

Ainsi, le coût global de la création de cette plateforme est de 211 790,45 € dont 30% sont financés par l'EPCI, 20% par le plan de relance et 50 % par le Département. L'EPCI espère atteindre 300 tonnes de stockage en moins sur les déchèteries. La tonte des pelouses n'est pas traitée sur cette plateforme puisqu'elle n'est pas broyable. Elle part donc en déchèterie. La collectivité a également pu recycler 250 m³ de sapins issus des fêtes de fin d'année, en 2022.

Prévention et gestion des déchets verts par la **Communauté de communes Ventoux Sud** : Sur une partie du territoire, les déchets verts sont gérés par le SIRTOM d'Apt (ancienne géographie des communautés de communes et d'agglomération de Vaucluse). Sur l'autre partie, les déchets verts sont gérés par une entreprise privée, Terre et passion. Les déchets verts sont collectés dans une benne en déchèterie puis broyés sur un terrain loué par la commune. L'EPCI teste en ce moment le compostage partagé. Le broyat est fourni par Terre et passion.

Prévention et gestion des déchets verts par la **Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse** : La collectivité est actuellement en réflexion sur un projet de création d'une plateforme de déchets verts en dehors de la déchèterie de l'Isle-sur-la-Sorgue avec un broyeur d'ici la fin de l'année 2022. Les usagers viendront récupérer le broyat. L'objectif poursuivi est de ne plus avoir de déchets verts.

Questions / réponses : Pas de question

Puis, un temps d'échange est proposé. Plusieurs questions sont posées à Monsieur LENFANT de la FREDON PACA pour lui demander des conseils sur les choix des essences et des pratiques vertueuses afin de diminuer la quantité de déchets verts. Le temps d'échange prend rapidement fin.

Ce projet est réalisé en partenariat avec FNE Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce au soutien financier de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Etat : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, via le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) :

Co-financé dans le cadre du PRSE



Annexe : liste des participants

Etienne Klein

Maire de Châteauneuf-de-Gadagne
Vice-président du SIDOMRA
Communauté de communes du
Pays des Sorgues et des Monts de
Vaucluse

Angélique RIVOIRE

Responsable de la gestion des
déchets de la CoVe

Alexandra SANCHEZ

Communauté de communes Les
Sorgues-du-Comtat

Michel BAYLE

Mairie de Puyméras

Marie-Josée AYME

Adjointe – mairie d'Aubignan

François ILLE

Maire le Beaucet

Cécile BERGADE

Mairie de Velleron

Thibaud CAMIZULI

Volontaire en service civique – FNE
Vaucluse

Franck CHEVEAU

DST – Mairie d'Apt

Sylvie FLAMAND

Mairie de Loriol-du-Comtat

Joël RAYMOND

Adjoint – Mairie de Lourmarin

Joëlle BASTEN

Adjointe au maire de Saint-Pierre-
de-Vassols

Aurélien VERNHES

Mairie de Pernes-les-Fontaines

Katy RICARD

Mairie de Mornas
Vice-présidente à l'environnement
et aux déchets à la Communauté de
communes Rhône-Lez-Provence

Carine ROCHERON

Responsable Service prévention
déchets & Relation à l'utilisateur –
CoVe

Joël SAVRY

Communauté de communes du
Pays Réuni d'Orange

Michel BLANCHARD

Elu – Mairie de Carpentras

Madame MINICONI

Elue – Mairie de Carpentras

Sébastien GILS

Directeur adjoint – SIRTOM d'Apt

Isabelle JEAN

Directrice – SIRTOM d'Apt

Michel MACAIRE

Communauté de communes du
Pays réuni d'Orange

Catherine LECOEUR

Mairie d'Entrechaux

Justine BATI

Chargée de projet – FNE Vaucluse

Jean-Paul BONNEAU

Administrateur – FNE Vaucluse

Emilie THIOT

Communauté de communes
Aygues-Ouvèze en Provence

David CARBONNEL

SIRTOM d'Apt

Aurore AUBAIL

Chargée de mission prévention et
gestion des déchets/risques
industriels – FNE PACA

Raphaël MOLIERE

Communauté de communes du
Pays des Sorgues et des Monts de
Vaucluse

Elu

Communauté de communes du
Pays réuni d'Orange

Victorine SURTEL

Elue – Mairie de Carpentras

Amaury LE COZ

Chargé de mission – FNE Vaucluse

Bruno RUEL

Mairie de Venasque

Franck CHEVEAU

DST – Mairie d'Apt

Damien BRUNEL

Directeur – Université populaire
Ventoux

Salariée

Université populaire Ventoux

Salarié

Université populaire Ventoux

Fabien BARONNIER

Association ZouVai

Jérôme BLANC

Communauté de communes Les
Sorgues du Comtat

Christophe LENFANT

FREDON PACA

Sébastien MARCELIN

Communauté de communes Les
Sorgues-du-Comtat

Représentant

Communauté de communes
Ventoux Sud

Représentante

Communauté de communes
Ventoux Sud

Représentant

Communauté de communes
Ventoux Sud

SALLE DU CONSEIL DE LA COVE
1171 AVENUE DU MONT VENTOUX
84200 CARPENTRAS

16 JUIN 2022
DE 9H À 12H30

Présentation et échanges
**Solutions de prévention et de
gestion des déchets verts**

à destination des collectivités de Vaucluse





PROGRAMME

PRÉSENTATION ET ECHANGES SUR LA PRÉVENTION
ET LA GESTION DES DÉCHETS VERTS

16 JUIN 2022
À LA COVE

A partir de 9h : **Accueil**

9h30 - 9h40 : **Introduction**

9h40 - 10h : **Intervention de la CoVe**
composterie
broyage à domicile
don de broyat aux agriculteurs locaux

10h - 10h20 : **Intervention de l'Université populaire Ventoux**
présentation du broyage à domicile
opération "Cercle des poubelles disparues"

10h20 - 10h40 : **Intervention du Grand Avignon**
broyage à domicile

10h40 - 11h : **Intervention du SIRTOM d'Apt**
gestion des déchets verts sur le territoire

11h - 11h20 : **Intervention de la FREDON PACA**
gestion différenciée des espaces verts au
service de la réduction des déchets verts

11h20 - 11h40 : **Présentation de la gestion des déchets verts
sur plusieurs autres territoires de Vaucluse**

11h40 - 12h30 : **Temps d'échange**



Contexte

- **Événement organisé dans le cadre d'un projet avec FNE PACA et l'ADEME (2021-2024)**
- **Objectifs de cet événement** : donner des exemples concrets et mise en relation entre les acteurs

- **Création d'outils à destination des collectivités :**

- Autodiagnostic de la gestion des déchets verts
- Etude comparative des modes de traitement des déchets verts
- Formulaire de déclaration et cartographie des brûlages

Communication sur l'outil **Bours'O Vert**

<https://boursovert.org/>



Accueil Annonces ▾ Créer une annonce Ressources Connexion Inscription

Accueil

Bienvenue sur Bours'O Vert

La plateforme de petites annonces gratuites autour du broyage/paillage en région Provence Alpes Côte d'Azur

Vous êtes jardinier? (particulier ou professionnel)

Vous produisez du broyat, possédez un broyeur ou proposez des prestations de broyage ?

Vous compostez et recherchez du broyat?

DÉPOSEZ UNE ANNONCE

CONSULTEZ LES ANNONCES



Focus sur l'interdiction du brûlage des déchets verts

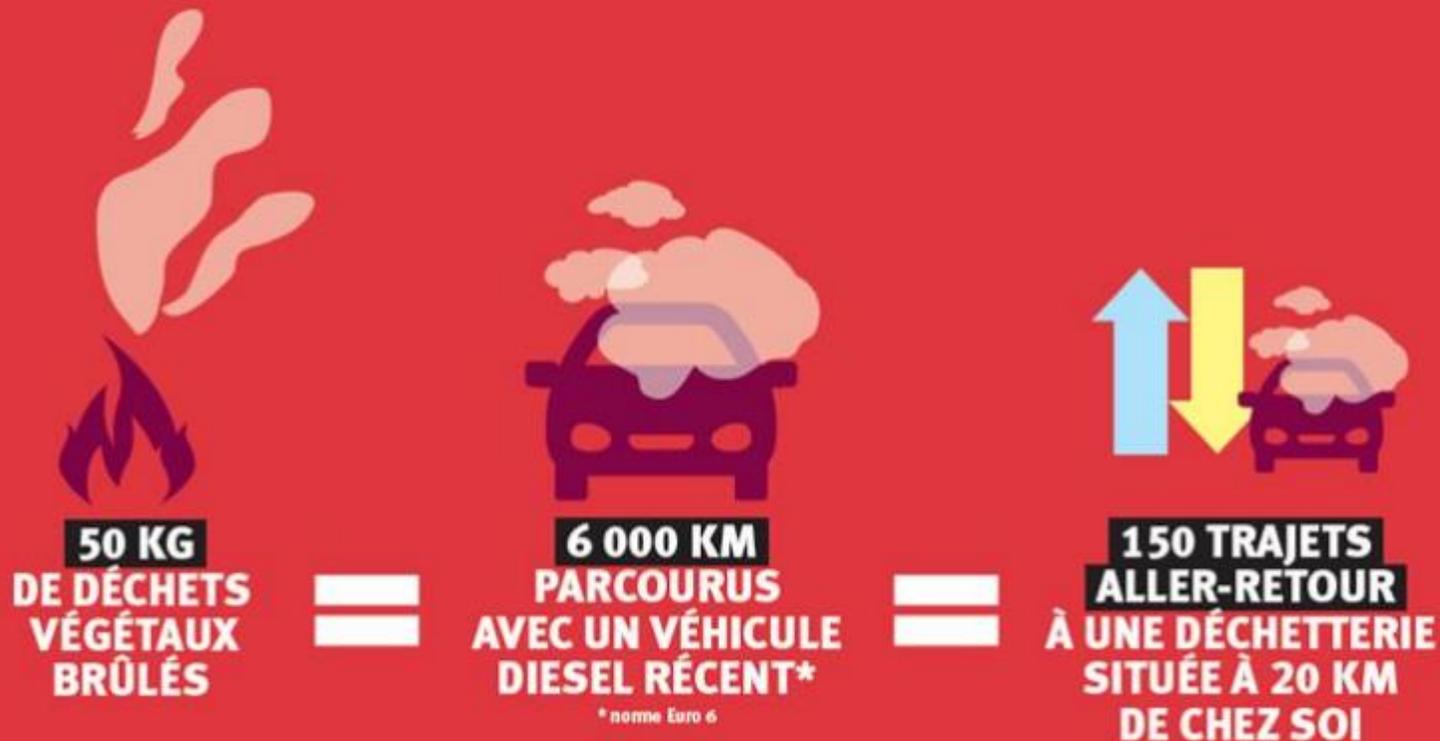
- **Définition des déchets verts** : Résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. On distingue les déchets verts des particuliers, dits de jardins, et les déchets verts municipaux qui sont produits par les services techniques des collectivités.

**40 000 décès prématurés en France
par an dus aux PM2,5**

**Interdiction : loi sur l'air du 30
décembre 1996**

Risques d'incendies

Saturation des déchèteries



Interdiction du brûlage des déchets verts : communication positive envers les citoyens et citoyennes



LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE 9 800 KM PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, 37 900 KM POUR UNE VOITURE ESSENCE !
(source Lig'Air)

EN FRANCE 48 000 DÉCÈS PRÉMATURÉS PAR AN DONT 1900 EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES PM 2,5.
(Julie Sant - Publique France - 2016)

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :

Préfecture r gion Centre-Val de Loire
R gionementation
www.centre.developpement-durable.gouv.fr

ADENE Centre-Val de Loire
Pr ventation et gestion des d chets
www.centre.adene.fr

ARS Efforts sur la sant
www.centre-val-de-loire.ars.sant.fr

R gion Centre-Val de Loire
www.regioncentre-valdeloire.fr

Lig'Air Surveillance de la qualit de l'air en r gion Centre-Val de Loire
www.ligair.fr

Votre mairie



CO₂ HAP PM₁₀ COV NO_x

SORTEZ DE VOTRE GROTTTE, VIVEZ AVEC VOTRE EPOQUE

ARRÊTEZ DE BRÛLER VOS DÉCHETS VERTS

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS EST INTERDIT DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT POUR LES TRANSFORMER EN RESSOURCES

Renseignez-vous sur valtom63.fr

VALTOM



ALTERNATIVES AU BRULAGE DES DÉCHETS VERTS

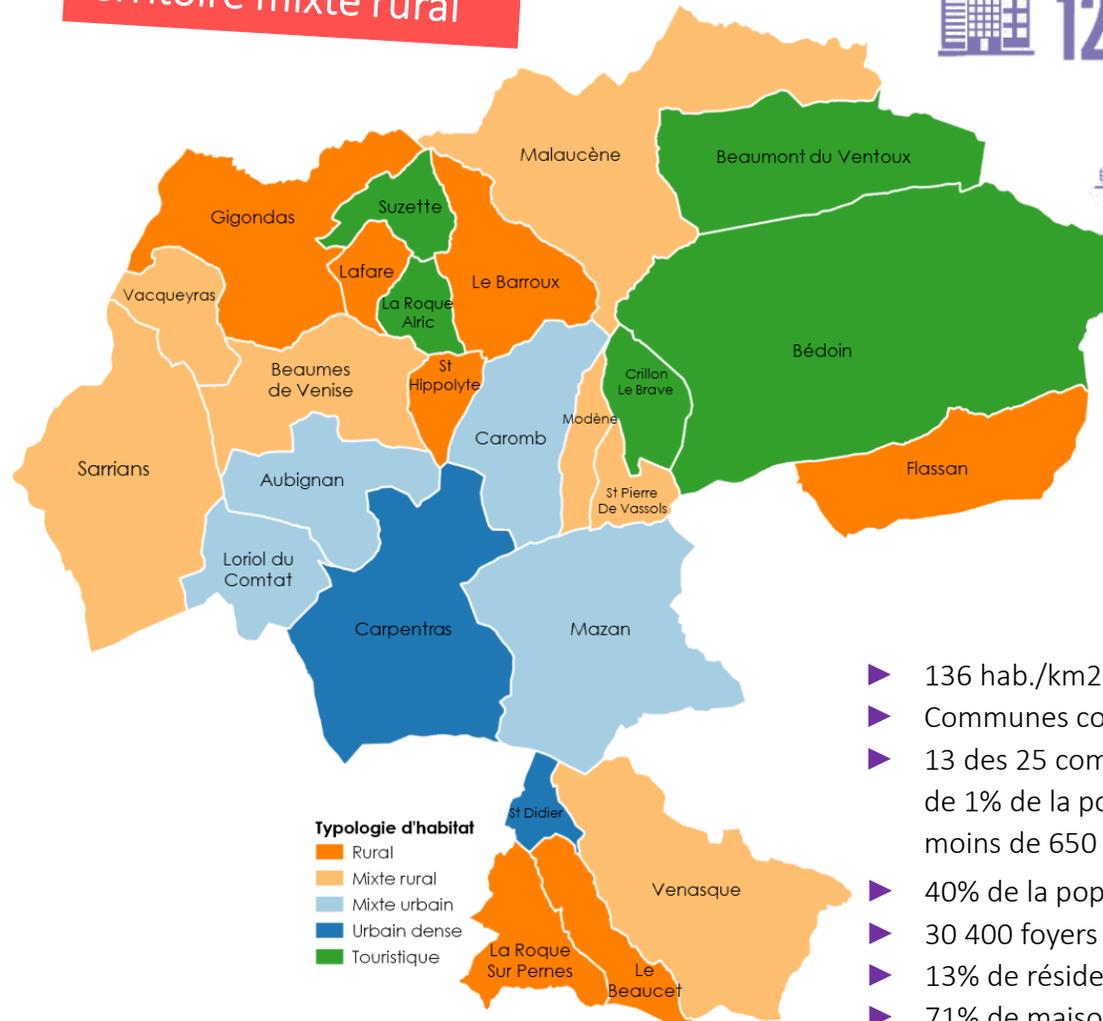
16 juin 2022



70 298 habitants (insee 2022)

25 communes

Territoire mixte rural



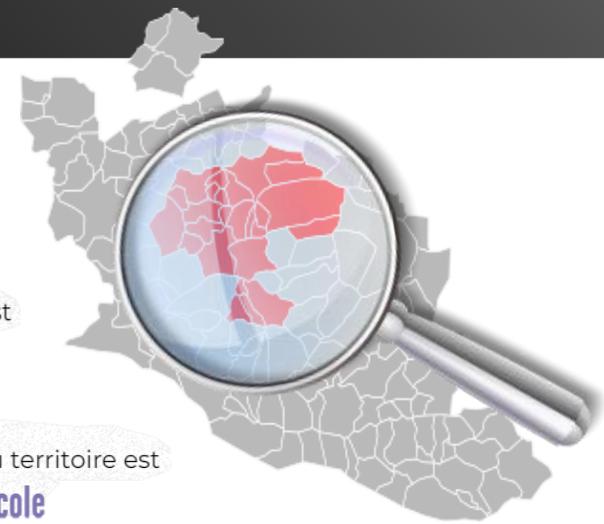
12% du territoire est urbanisé

39% du territoire est agricole

49% du territoire est naturel

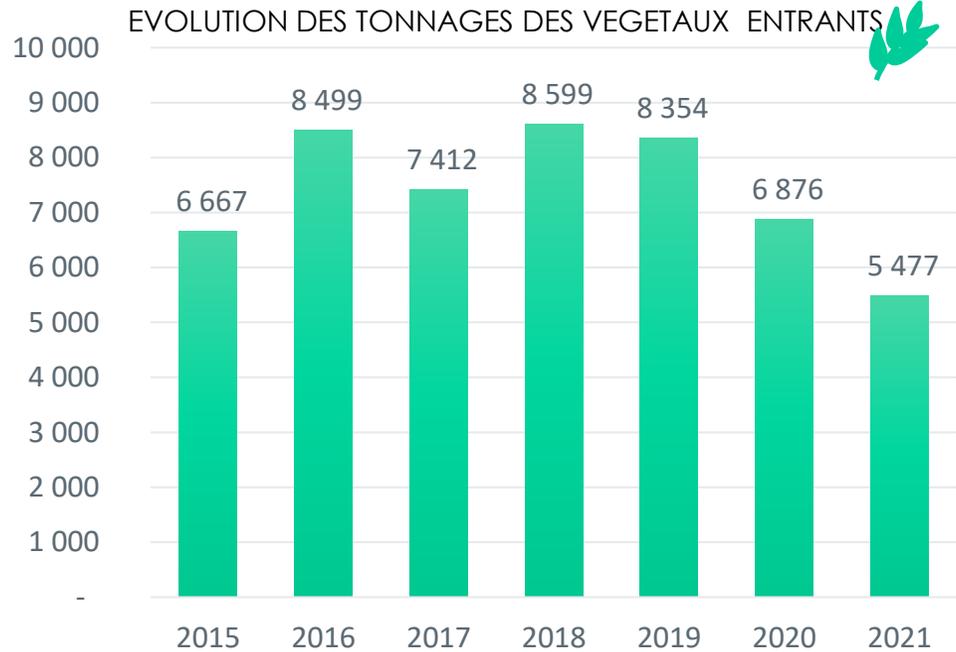
37% du territoire est classé en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

- ▶ 136 hab./km²
- ▶ Communes comprises entre 51 et 30 000 hbt
- ▶ 13 des 25 communes du territoire concentrent moins de 1% de la population totale et sont composées de moins de 650 habitants
- ▶ 40% de la population est concentrée sur Carpentras
- ▶ 30 400 foyers
- ▶ 13% de résidences secondaires
- ▶ 71% de maisons individuelles





1 Le compostage des déchets verts

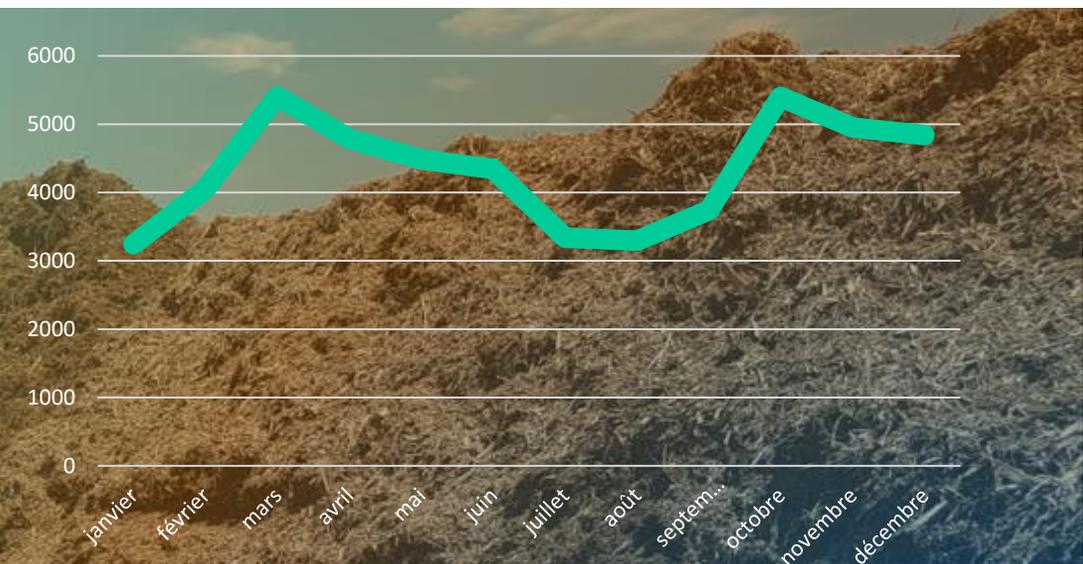
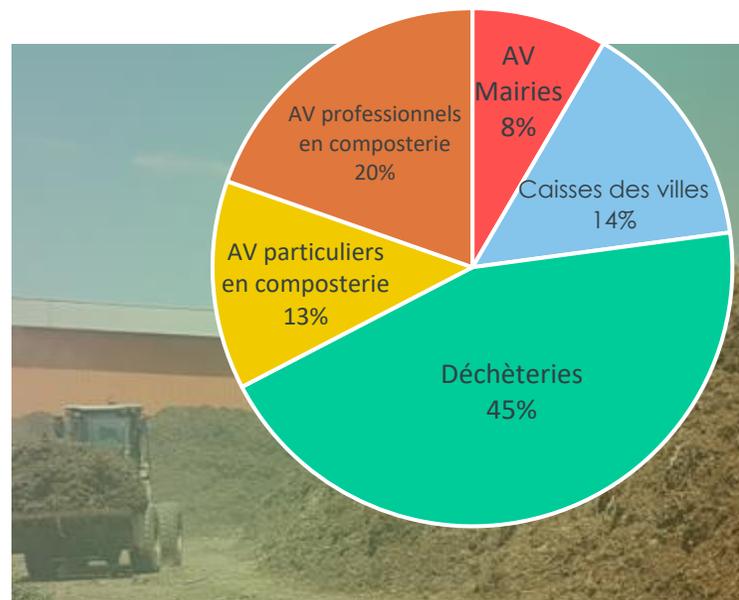


Des tonnages en baisse depuis 2019

- ▶ Les déchèteries publiques sont réservées aux particuliers depuis le 17 mai 2021 (contrôle d'accès par lecteur de plaque minéralogique)
- ▶ Les particuliers ont un accès libre à la composterie
- ▶ Les professionnels ont accès à la déchèterie privée COVAL-SRMV et à la location de bennes par SEDEBI à Caromb (déchets traités ensuite à la composterie)
- ▶ Les professionnels ont également un accès direct à la composterie de Loriol du Comtat moyennant :
 - 45€ la tonne pour le résidents CoVe
 - 82€ pour les extérieurs

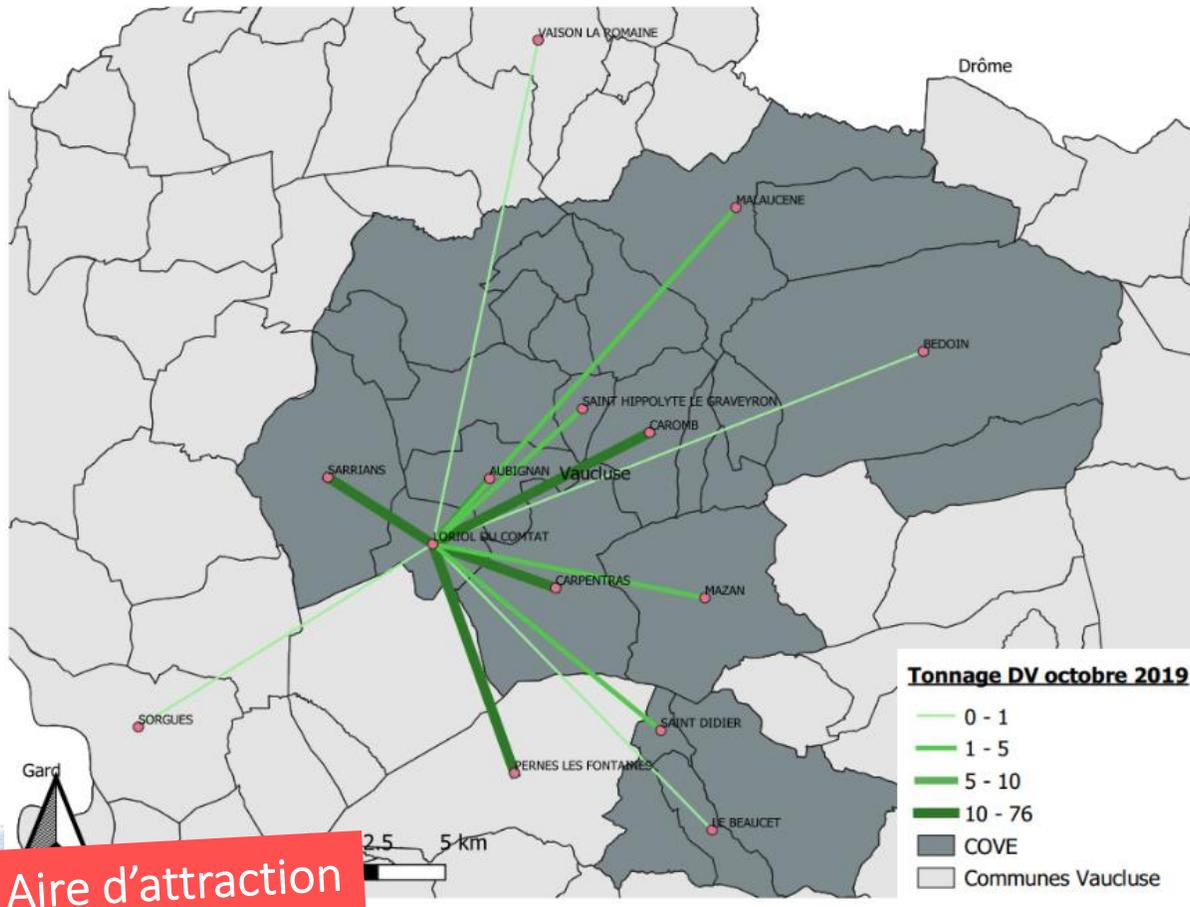
Pics des apports constatés :

- ▶ de mars à mai
- ▶ de septembre à novembre

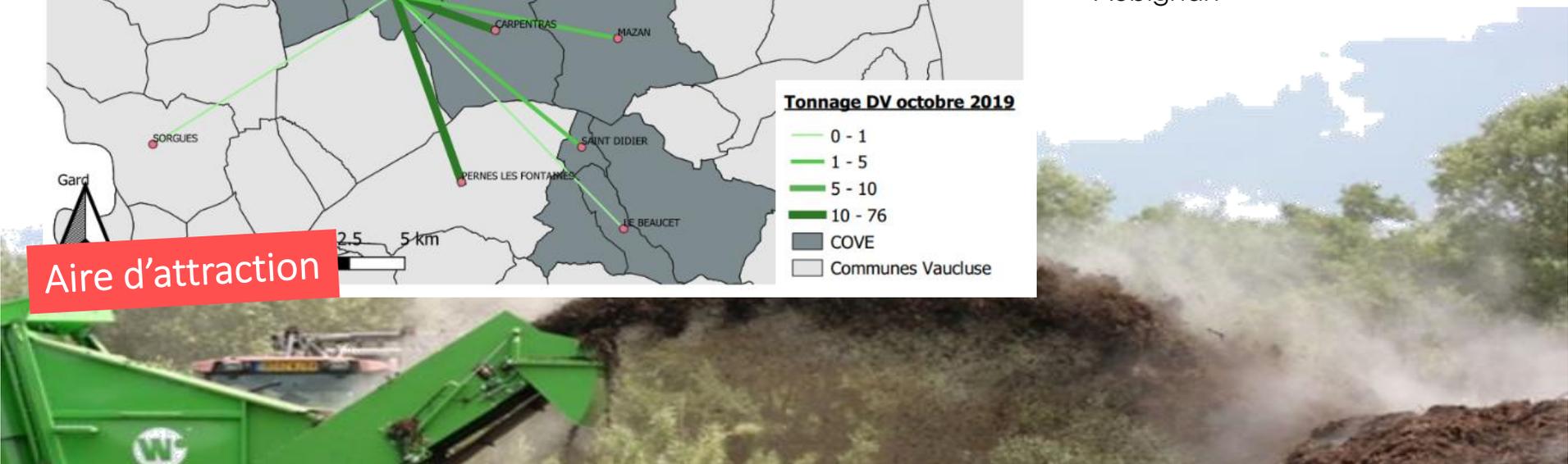


Du compostage en régie

Site de la Composterie à Loriol du Comtat



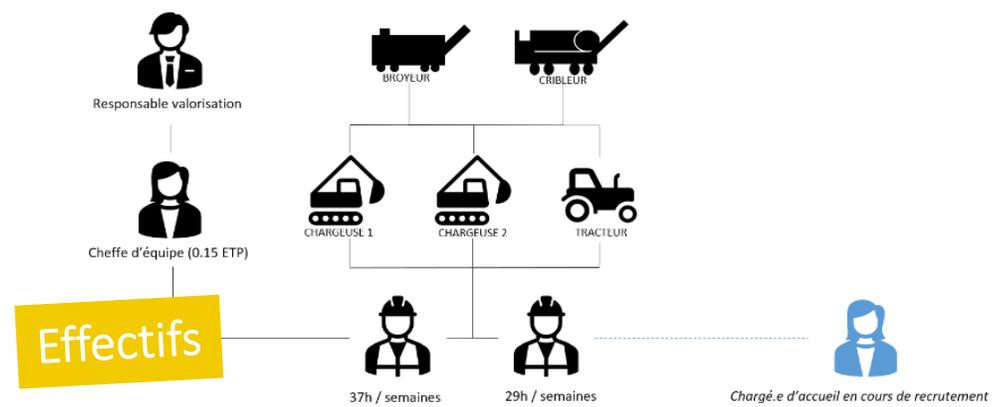
- ▶ Attraction forte sur un rayon de 20km
- ▶ Principales sources : Carpentras, Caromb, Pernes, Sarrians et Aubignan



L'organisation de la Régie



- 1. Apports
- 2. Broyage (externalisé depuis 2022 / 120k€/an)
- 3. Mise en andains et arrosés durant 6 mois
- 4. Criblage



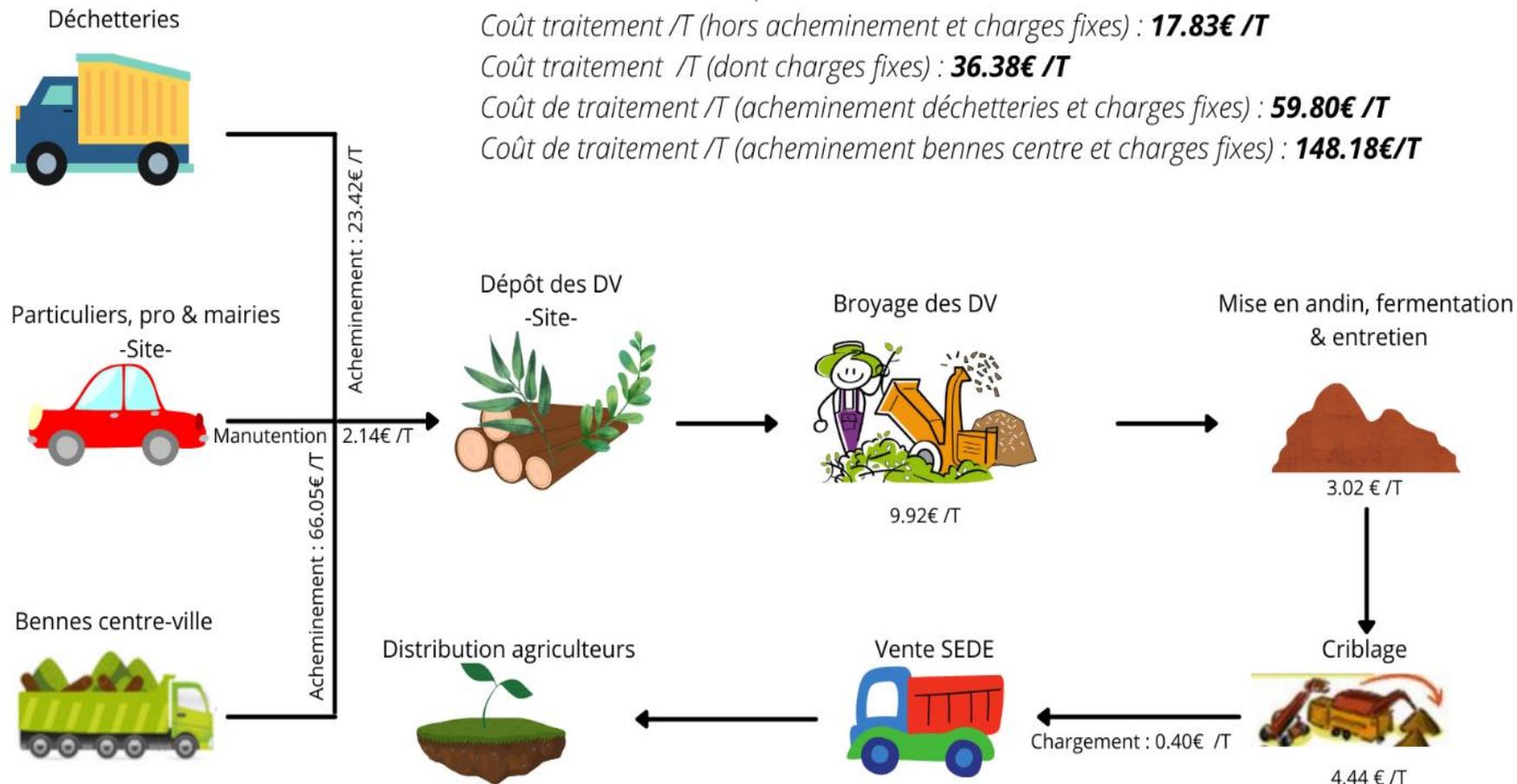
Le compost produit

- ▶ **Utilisable en agriculture biologique.**
- ▶ 4 certifications par an obligatoire
- ▶ Ce compost est commercialisé par la société SEDE Environnement (filiale de SUEZ) pour le compte de la CoVe auprès d'agriculteurs locaux.

- ▶ Environ 30 à 35% de refus de crible (indésirables et bois non broyés)
- ▶ Repris pas la Distillerie de Violès



Les coûts



Coût de traitement pondéré au mode d'acheminement : **39.95€ /T**

Coût traitement /T (hors acheminement et charges fixes) : **17.83€ /T**

Coût traitement /T (dont charges fixes) : **36.38€ /T**

Coût de traitement /T (acheminement déchetteries et charges fixes) : **59.80€ /T**

Coût de traitement /T (acheminement bennes centre et charges fixes) : **148.18€/T**

Coût moyen pondéré : 65,42€TTC

Sur la composterie

- ▶ Sous-traitance du broyage car le broyeur de la CoVe était vieillissant : broyat grossier, refus de crible plus importants. Le broyeur du prestataire permet d'obtenir des mailles + ou – fines en fonction de l'utilisation que nos voulons en faire.
- ▶ Travaux sur la composterie avec le projet de couverture des andains pour éviter les nuisances sur le voisinage (envols)

Sur la recherche d'autres débouchés

- ▶ Dons de broyats aux agriculteurs
 - Permettra de désengorger le site
 - Demandes croissantes
- ▶ Reprise de la commercialisation du compost en régie
 - ▶ Proposer des prix plus attractifs aux agriculteurs (aujourd'hui tonne livrée entre 28 et 30€TTC alors que le compost est racheté 8€ à la CoVe)
- ▶ Débouchés sur le refus de crible à trouver (2000 tonnes) : ex. chaufferie





2 Le broyage des déchets verts chez le particuliers

Possible grâce à un partenariat avec un chantier d'insertion

L'Université Populaire du Ventoux

- ▶ Réservé aux particuliers des 25 communes de la CoVe
- ▶ La prise de rdv est gérée par le secrétariat de la CoVe
- ▶ L'UP Ventoux fait intervenir des employés en inclusion entre 3 et 4 par session (démarrage de l'opération en 2018, renouvelé en 2022 par marché public)
- ▶ Mise à disposition d'un broyeur CoVe (18m³/heure)



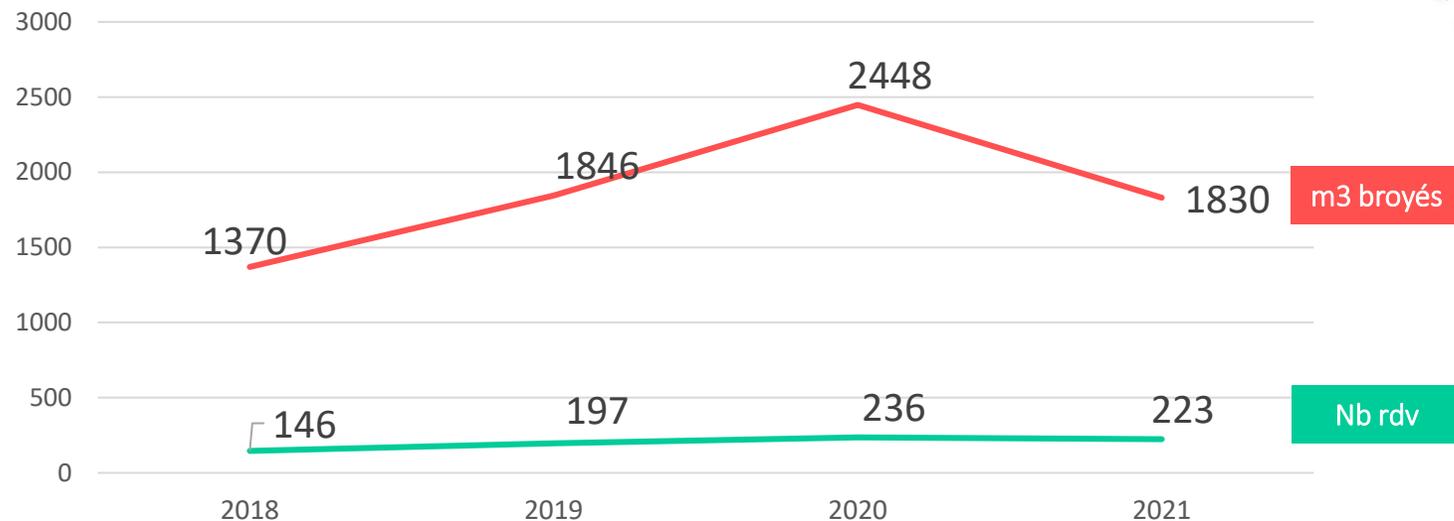
Les conditions

- ▶ Financement de la session à hauteur de 40€ par l'utilisateur et 50€ par la CoVe
- ▶ Session entre 1 et 6 m³ de déchets
- ▶ Possibilité pour l'utilisateur de prendre plusieurs sessions d'affilée si les quantités à broyer sont importantes
- ▶ Type branchages, max 10 cm de diamètre



Le broyat est ensuite laissé à l'utilisateur. L'Université Populaire du Ventoux a un rôle d'éducation à la gestion raisonnée des espaces verts et forme l'utilisateur à l'utilisation du broyat.

Les résultats obtenus



Depuis 2018

- ▶ 7 500 m3 évités en composterie
- ▶ 1 300 tonnes de déchets verts traités chez l'utilisateur

- ▶ Budget alloué CoVe = 40k€TTC / an
- ▶ Dépenses 2021 : 29k€ (soit 93€TTC/tonne vs 65€TTC)
- ▶ Coûts évités TTC :
 - 20,3k€ en 2021
 - 85k€ depuis 2018



La collectivité souhaite plus que jamais donner la priorité aux actions préventives et limiter les entrants dans ses structures de traitement. Elle communique régulièrement sur l'activité pour la développer.



Merci de votre
attention



Actions de l'UP Ventoux / Intercom sur les déchets verts

16/06/2022



Les Jardiniers du Ventoux



Le cercle des poubelles disparues



Présentation UP Ventoux



**UNE ENTREPRISE
INCLUSIVE DE
L'ENVIRONNEMENT**



111 SALARIÉS



**1 PROJET
D'ENTREPRISE**

« *L'emploi durable pour tous* »



1 ÉQUIPE



1 ORGANISATION

Une ambiance collective et assertive de remise en question
et d'amélioration en continu !

Vidéo de présentation

<https://www.youtube.com/watch?v=0MIFh9yw4M>

Le Broyage chez les particuliers

Avec et sur le territoire de la CoVe
Démarrage de l'action en 2018

Vidéo de présentation

<https://www.celester.org/localisez-un-temoignage-pres-de-chez-vous/carpentras>



Les Jardiniers
du Ventoux

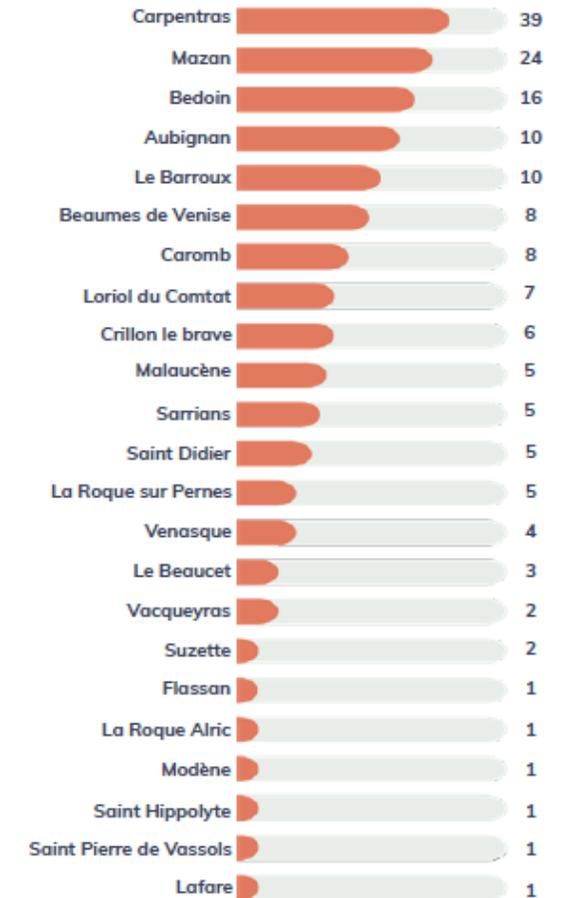


Données 2021

Le broyage en chiffres :



Les communes et le nombre d'interventions :



Le Cercle des Poubelles disparues

Avec et sur le territoire de la CCVS
Démarrage de l'action en avril 2021

Vidéos de présentation

<https://www.youtube.com/watch?v=-rdaX10tDX8&t=11s>

<https://www.youtube.com/watch?v=v2m0TqYK1rk>

<https://www.youtube.com/watch?v=j43TLjAN-PQ>



Le cercle
des poubelles disparues



Bilan à 1 an :

- Equipe 10 salariés
- 2143 portes à portes
- 1000 personnes touchées par nos animations
- 2 sites de compostage partagé avec 66 habitants usagers et 1,5t de déchets alimentaires détournés (4 mois de fonctionnement)



Témoignages habitants : "Merci pour ce que vous faites car vous ramenez la vie dans notre quartier qui était oublié »

« Depuis que j'utilise le site, ma poubelle d'ordures ménagères est passée de 50l par semaine à 30 litres toutes les 2 semaines »

BROYAGE DÉCHETS VERTS A DOMICILE

Présentation du projet aux élus

09/01/2025

Définition et caractérisation

- Déchets verts = déchets issus des travaux de jardinage : taille de haies, tonte, etc.
- Le broyage permet par le déchiquetage des déchets de réduire leur volume et de les réemployer.

Caractérisation déchets verts :

- 5 156t/an collectées en déchetteries soit **33,9 kg/an/hab**
- 9% des ordures ménagères soit 4 909t/an collectées et **32,3 kg/an/hab**
- Total du gisement de **66,2 kg/an/hab**
- En se focalisant sur les habitants en maison, **153,8 kg/an/hab** soit **290,9 kg/an/foyer (5,3m³)**



Pourquoi le broyage à domicile ?

Eviter la pollution et la saturation :

- **A Morrières 36%** des déchets de jardins se retrouvent dans les OM
- Les déchets verts représentent **23% des tonnages en déchetterie** du GA, les traiter en amont éviterait la saturation de celles-ci
- Le brulage des déchets verts est interdit et nocif, il émet **l'équivalent en particules fines de 14 000km** parcourus en voiture à essence pour **50kg de déchets verts brûlés**

Réutiliser ses déchets :

Le broyat obtenu peut être utilisé de plusieurs manières :

- **Pailler ses plantations**, permettant de garder l'humidité du sol et de limiter l'arrosage tout en enrichissant les sols par la dégradation du broyat
- **Equilibrer son compost** pour une dégradation plus rapide et sans odeur



Proposition Grand Avignon

- Broyage test sur trois communes du Grand Avignon en 2022 :
 - Premier test du 21 mars au 1^{er} mai
 - Morières
 - Vedène
 - Jonquerettes
 - Elargissement du 1^{er} mai au 24 juin
 - Entraigues-sur-la-Sorgue
 - Saint-Saturnin-lès-Avignon
- 2 campagnes de broyage par
 - Printemps du 21/03 au 24/06
 - Automne du 19/09 au 16/12
- Réservé aux résidents
- Limite d'une intervention par foyer par campagne



Modèle du Grand Avignon

- Interventions sur rendez-vous par le service Direct GA
- Rappel du prestataire pour fixer précisément le rendez-vous
- L'utilisateur doit estimer le volume à broyer
- L'utilisateur doit être présent
- Prestation sur 1 à 2 heures avec le créneau de 1h30



Modèle du Grand Avignon

- Broyat laissé sur place
- Transmission des bonnes pratiques d'utilisation du broyat par le prestataire
- L'utilisateur autorise le Grand Avignon à vérifier le bon usage du broyat
- Signature en amont du règlement

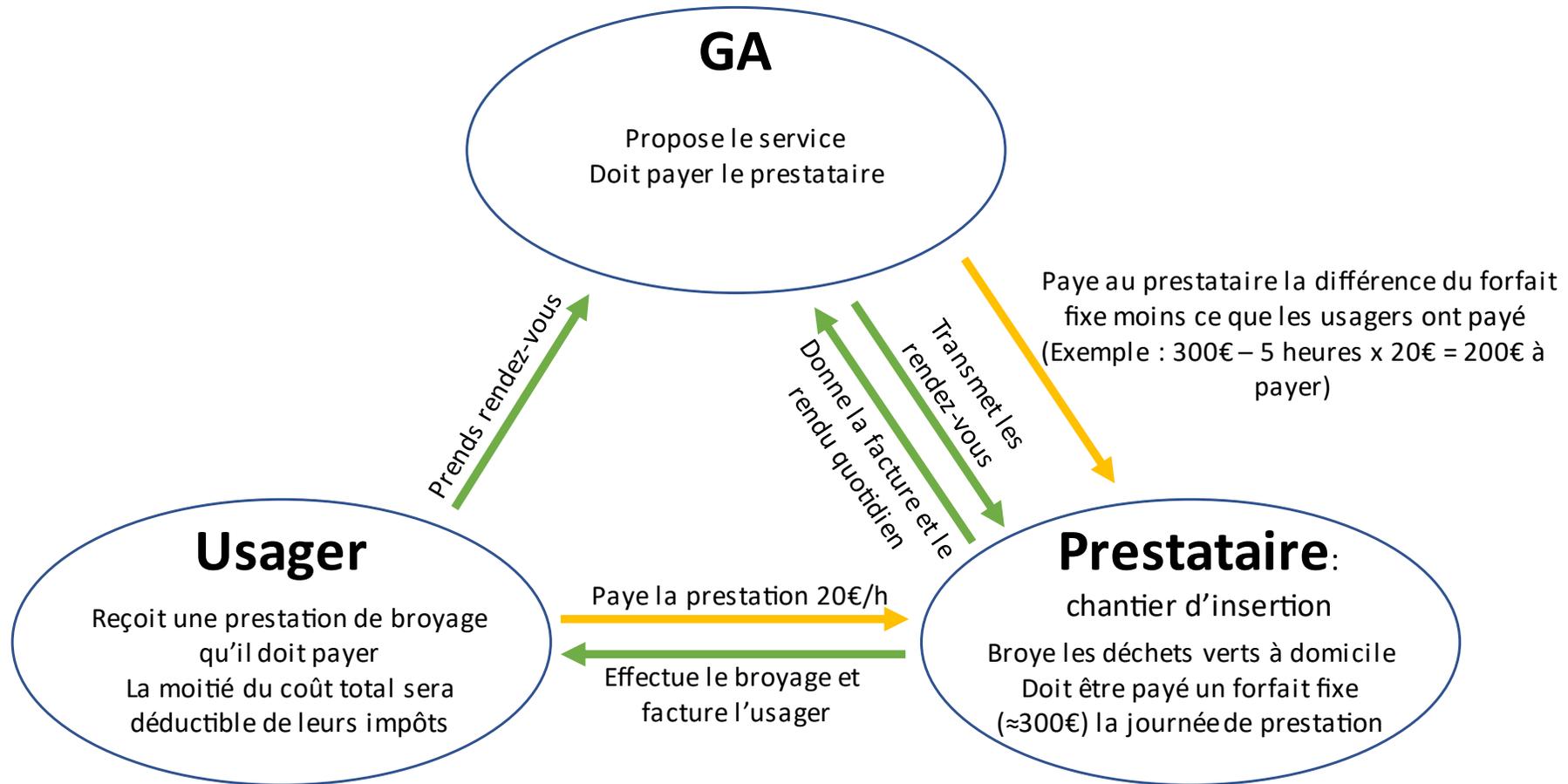


Modalités de paiement

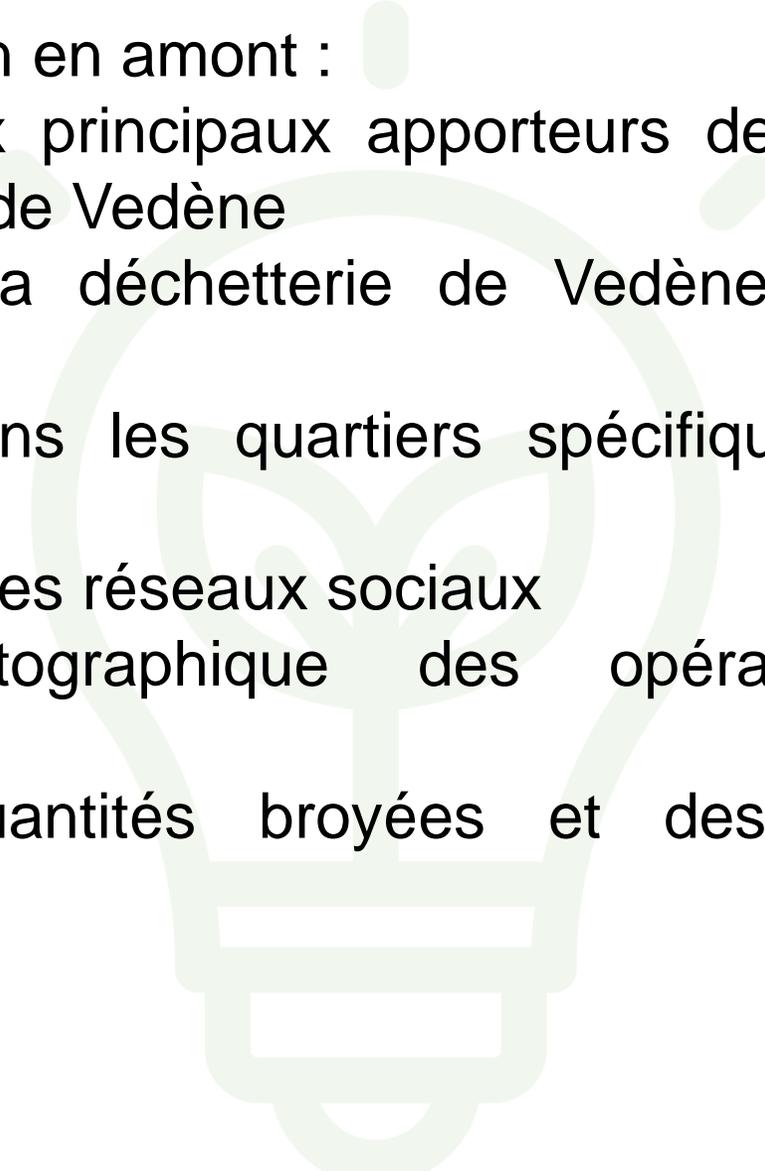
- Facturation à l'utilisateur à 30€/h
- Paiement de l'utilisateur directement au prestataire
- Permet à l'utilisateur d'être éligible au crédit d'impôts pour travaux de jardinage (rembourse 50% des frais de prestation)
- Le prestataire facture au Grand Avignon le complément de la journée de prestation



Exemple de schéma du montage



Communication

- Communication en amont :
 - Mailing aux principaux apporteurs de végétaux en déchèterie de Vedène
 - Affiche à la déchetterie de Vedène et dans les commerces
 - Boitage dans les quartiers spécifiques des deux communes
 - Utilisation des réseaux sociaux
 - Rapport photographique des opérations (photo avant/après)
 - Suivi des quantités broyées et des apports en déchetterie
- 

Estimation finances avant l'opération

- Nombre d'heure par jour estimé : 5h
- Nombre de journées de prestations estimées : 80
- Coût d'une journée de prestation : 400€
- Recette d'une heure de prestation : 30€
- Coût total de l'année de la prestation :
 $80 \times 400 = 32\ 000\text{€}$
- Recette perçue par le prestataire du GA :
 $80 \times 5 \times 30 = 12\ 000\text{€}$ (37,5%)
- Reste à payer pour le GA = 20 000€ (62,5%)
- Tonnage de biodéchets traités : 362t
- Coût à la tonne restant à la charge du GA
indicatif : 55€/t



Finances réelles sur 3 mois

- Nombre de rendez-vous : 16
- Nombre d'heures de broyage : 22,5h
- Nombre de journées de broyage : 8j
- Moyenne de 2h45 de broyage/jour de prestation

- Tonnage évité : 8,82t

- Aller-retours en déchèterie évités estimés : 65

- Coût total de l'opération : 3200€
- Recette perçu par le prestataire : 1 475€ (46%)
- Coût de l'opération pour le GA : 1 725€ (54%)

- Coût à la tonne : 195€/t
(allant de 287€/t en mars à 127€/t en mai)



Bilan du test de l'opération

- Peu de rendez-vous sur les 3 premières communes
- Début de campagne trop tôt
- Meilleur résultat à partir de mai

- Coût de l'opération à la tonne encore trop cher à la tonne

- Pas assez de rendez-vous pour être un minimum viable et réellement réduire les tonnages

- Une vidéo promotionnelle permettrait de mieux expliquer ce service

- Attendre la deuxième phase du test à l'automne



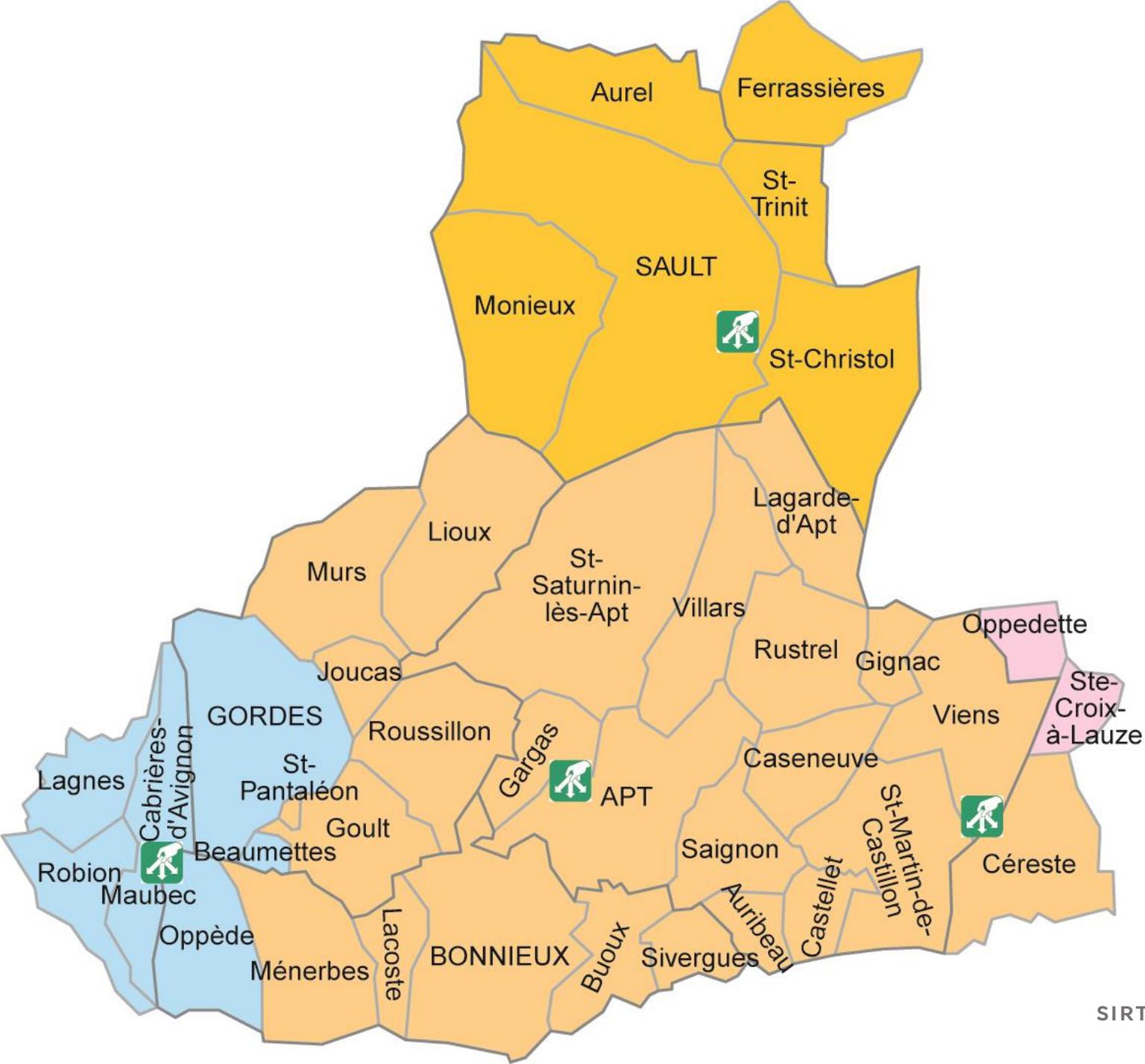


ÉCHANGES SUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS VERTS

Gestion des déchets verts sur le territoire



SIRTOM
DE LA REGION D'APT



TERRITOIRE DESSERVI

En 2021, 40 communes ont eu recours aux services du SIRTOM de la région d'Apt pour une population de 46 072 habitants permanents (Source : Insee, RP2018)

Les communes adhèrent par l'intermédiaire des trois EPCI :

- C.C. Pays d'Apt Luberon
- C.A. LMV
- C.C. Ventoux Sud

La C.C. du Pays de Banon utilise par convention la déchetterie située à Viens pour les habitants d'Oppedette et Sainte-Croix-à-Lauze.

QUELQUES CHIFFRES

En 2021, selon les secteurs du SIRTOM, la production d'ordures ménagères peut varier du simple au double. Elle est de 285.22 kg/an/habitant pour le secteur de Coustellet, 367 kg pour le secteur est du pays d'Apt, 469.46 kg pour le secteur ouest du pays d'Apt et enfin 646.39 kg pour la zone très prisée de Gordes.

La collecte des emballages en mélange avec le papier est de 1 763.64 tonnes soit **38.40 kg/an**.

La production de verre par an par habitant est de **48,73 kg**.





LES DÉCHETTERIES

4 DÉCHETTERIES

Réparties sur les quatre points cardinaux du territoire (Coustellet, Apt, Viens et Sault)

VÉGÉTAUX

Chaque déchetterie est équipée d'un broyeur à végétaux. Les déchets verts représentent 20% des tonnages sortant (gravats inclus)

CONDITIONS D'ACCÈS

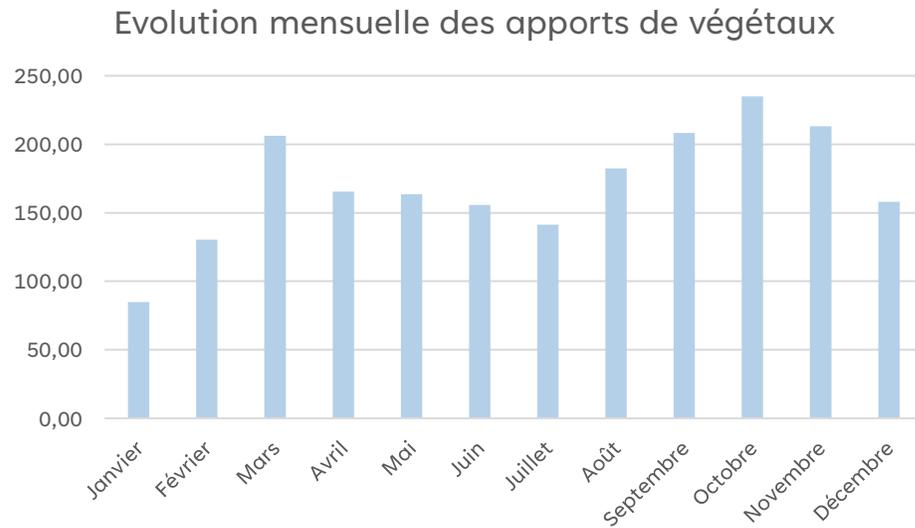
Accessibles gratuitement pour les particuliers du territoire après avoir réalisé une carte d'accès.

Fait l'objet d'une redevance pour les professionnels.

HISTORIQUE DES QUANTITÉS TOTALES RÉCEPTIONNÉES PAR ANNÉE

Hypothèse de l'action des facteurs climatiques sur la production de végétaux

Quantités de végétaux par an et par habitant : 22,47kg/an/ habitant en 2021 au SIRTOM de la Région d'Apt



Tonnages végétaux et pluviométrie (en mm) dans le Vaucluse



LES EXUTOIRES DE TRAITEMENTS

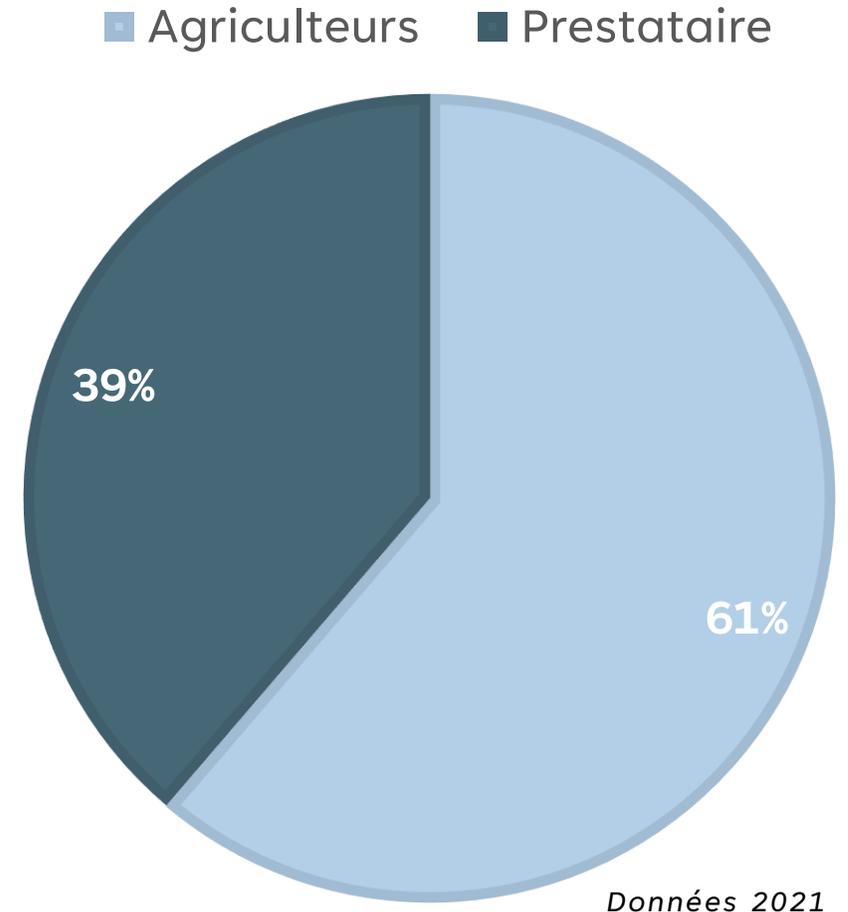
Deux modèles complémentaires

0€

Le broyat est livré aux agriculteurs voisins dans un rayon de 10km autour de la déchetterie pour être composté sur leurs plateformes avant d'être épandu dans les champs. (1200t/an)

18K€/AN

Selon les capacités des agriculteurs ou en cas d'avarie d'un broyeur, redirection des végétaux chez des professionnels de la valorisation des matières végétales, organiques et minérales. (<800t/an)



COMPOSTAGE INDIVIDUEL / COLLECTIF

En plus des 200 à 400 composteurs individuels distribués annuellement depuis 2007, le SIRTOM déploie le compostage collectif dans les centres villages, hameaux, quartiers et les zones urbaine de la ville d'Apt.

L'embauche en 2022 d'un maitre composteur avec un contrat de projet pour une durée de 3 ans. Cette solution vise certes prioritairement les déchets de cuisine mais certains végétaux peuvent être déposés dans les composteurs : fleurs et plantes fanées, tonte d'herbe (en quantité limité pour les composteurs individuels), branches de petites tailles découpées, feuilles mortes.



DÉPÔTS >3M³



Pour les professionnels (jardiniers, paysagistes...etc) et particuliers demandeurs, les entreprises Pinguet Environnement à Apt et Sud Recyclage à Cabrières d'Avignon traitent ce type de déchet et produisent du compost ou de la terre végétalisée.

Manipulation facilitée des végétaux avec possibilité de faire le déchargement au sol par bannage.

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

Inclure des fiches actions sur la
prévention et la réduction végétaux

Broyage de la taille des haies et des arbustes

Avec une tondeuse pour les petits volumes jusqu'à 1 cm de diamètre maximum. Le produit ainsi obtenu pourra être utilisé sous forme de paillis pour les parterres et les massifs

Inciter à laisser un coin du jardin en jachère

La terre vit ainsi à son rythme et reprend peu à peu son état « naturel ». Cette pratique favorise la biodiversité et la présence d'auxiliaires indispensables à votre jardin.

Sensibiliser à la pratique du paillage

Cette pratique appelée le paillage ou herbicyclage consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Elle se décompose naturellement, apporte au sol des éléments nutritifs et maintient un bon apport d'humidité.

Communiquer sur l'importance du choix de l'essence au moment de planter

Sensibiliser la population afin qu'elle privilégie des espèces à entretien limité. La plupart des habitants privilégie des plantes pour une haie à croissance rapide. Expliquer que les arbustes de hauteur réduite ont également des avantages car ils nécessiteront des coupes moins fréquentes et produiront moins de déchets.

EXPÉRIMENTATION D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES LE DIMANCHE

EN 2017, LE SIRTOM DE LA RÉGION D'APT A EXPÉRIMENTÉ UNE OUVERTURE LES DIMANCHES MATIN DÉDIÉES AUX DÉCHETS VERTS.

L'OPÉRATION N'A PAS ÉTÉ CONCLUANTE.

SUITE À CETTE EXPÉRIMENTATION LA DÉCHETTERIE D'APT A ÉTÉ OUVERTE UNE HEURE SUPPLÉMENTAIRE LE SAMEDI (À PARTIR DE 13H00 AU LIEU DE 14H00).



Le dimanche

ma déchetterie est ouverte

pour les végétaux uniquement

DU 05/03/17

AU 30/04/17

DE 8H À 13H

DÉCHETTERIES D'APT ET DE COUSTELLET





**LES PROJETS
PARTENAIRES**

LA MÉTHANISATION

PAYS D'APT
LUBERON

AU NIVEAU DE L'INTERCOMMUNALITÉ

La Communauté de Communes du Pays d'Apt (CCPAL) étudie la faisabilité d'une unité de méthanisation à l'échelle locale.

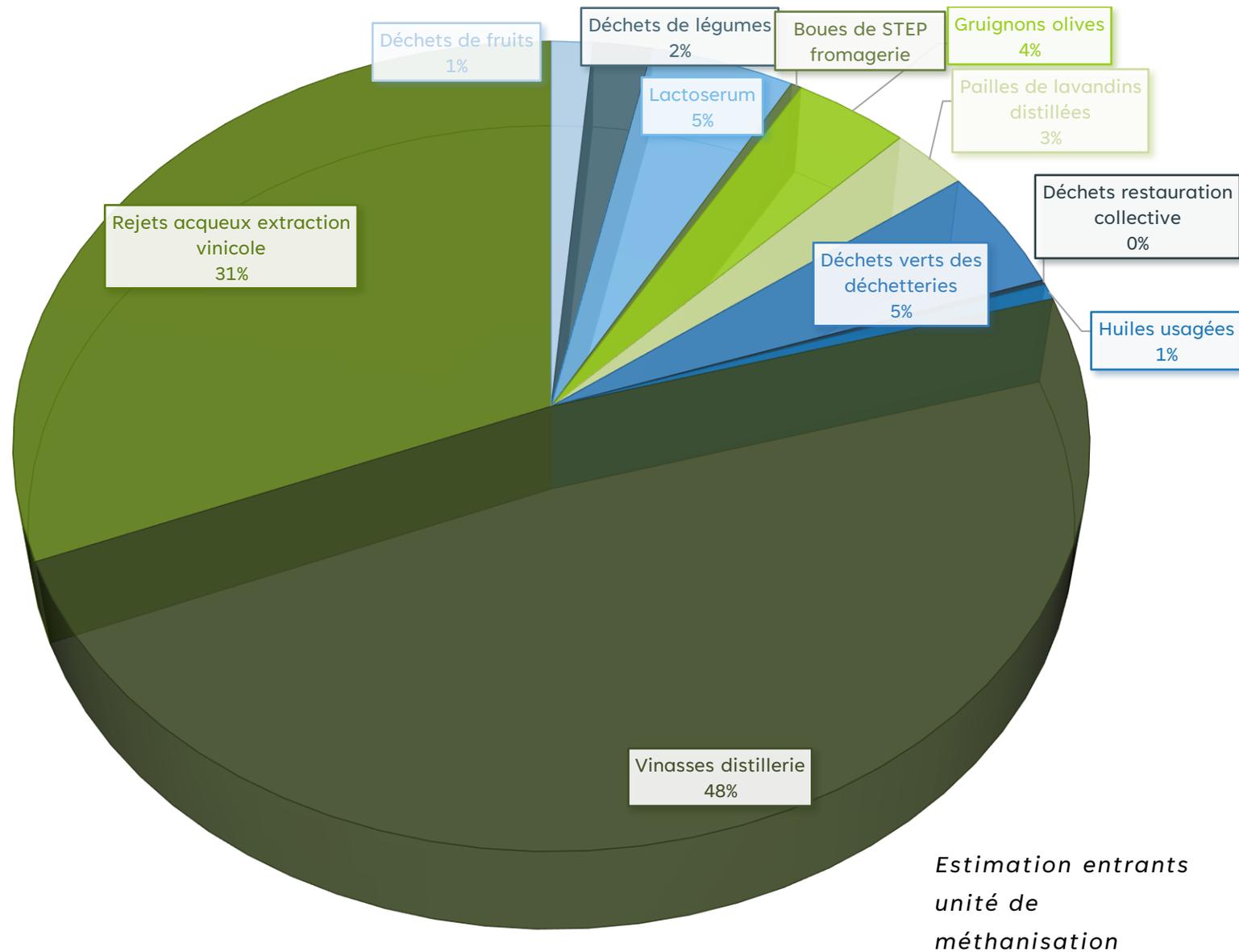
Un pré-diagnostic, réalisé en 2018, a mis en évidence le potentiel du territoire. Cette unité devra produire du BioGNV et alimenter, à terme, les bennes à ordures ménagères fonctionnant au Gaz du SIRTOM de la Région d'Apt (intrants potentiels de 40 000 tonnes en provenance de l'industrie agroalimentaire présente sur le territoire et déchetteries SIRTOM).



LA MÉTHANISATION

En 2022, la CCPAL effectue le lancement de l'étude de faisabilité.

Cette action inscrite dans le PCAET de l'intercommunalité.



LOMBRI- COMPOSTAGE



LES INITIATIVES DU SECTEURS ASSOCIATIFS

Ce projet porte, sur la création d'une unité de lombricompostage à partir de déchets verts et de matières organiques collectés localement (environ 1000t/an d'entrants). Il intègre la collecte, la transformation et la vente du compost. Il ouvre la voie à une valorisation locale des biodéchets qui n'existe pas pour l'instant sur ce territoire.

Ce projet s'inscrit dans un double enjeu environnemental et social. En effet il constitue une des activités de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) qui vise à la création d'emplois sur le territoire du Pays d'Apt (Apt, Gargas, St Saturnin les Apt), en mobilisant des personnes en chômage longue durée sur des activités répondant à des besoins du territoire non concurrentiels d'activités déjà existantes.

L'association a pour objectif de collecter les biodéchets des professionnels et de proposer aux particuliers du débroussaillage et broyage à domicile.

LOMBRI- COMPOSTAGE



LES INITIATIVES DU SECTEURS ASSOCIATIFS

En parallèle l'entreprise citoyenne LUCISOL a également le projet de créer une petite unité de méthanisation (1200 t) par voie sèche dans des conteneurs pour produire du biogaz par cogénération, de l'électricité et de la chaleur. Un partenariat avec l'association ZOUVAÏ devrait voir le jour afin de garantir les entrants.



MERCI

Sirtom de la Région d'Apt

04 90 04 80 21

www.sirtom-apt.fr





FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Gestion différenciée
et réduction des déchets verts



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR
www.fredon.fr/paca

JULIA
GAZAGNAIRE
Responsable pôle Santé
& Environnement
✉ julia.gazagnaire@fredon-paca.fr
☎ 06 30 04 90 83
☎ 04 90 27 26 73
📍 39 rue Alexandre Blanc, 84000 Avignon



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR
www.fredon.fr/paca

CHRISTOPHE
LENFANT
Responsable pôle formation
✉ christophe.lenfant@fredon-paca.fr
☎ 06 71 35 21 72
📍 39 rue Alexandre Blanc,
84000 Avignon

LE RÉSEAU FREDON



LA RAISON D'ÊTRE
QUI NOUS IDENTIFIE

Bien veiller sur le monde végétal pour notre
santé et un environnement bien portant

- **1^{er}** réseau d'experts au service de la santé du végétal, de l'environnement et des Hommes
- **89** ans d'expertise
- **1** fédération nationale
- **70** sites en France
- **400** collaborateurs



NOS MISSIONS

3 champs d'activités



SANTÉ DU VÉGÉTAL



SANTÉ DE L'ENVIRONNEMENT



SANTÉ DES HOMMES



Approche One Health

NOTRE PRÉSENCE EN RÉGION



FREDON PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

NOTRE ORGANISATION

notre rôle, nos missions



- Construire et identifier, en concertation avec les décideurs, les acteurs de terrain et les financeurs, les futures stratégies de prévention et de lutte sanitaire.
- Assurer la défense des intérêts de ses adhérents et leur proposer des services répondant à leurs attentes en matière de gestion des risques sanitaires.
- Expertiser et évaluer les risques sanitaires en vue de faire évoluer les réglementations ou d'apporter de nouvelles méthodes de lutte.
- Accompagner les professionnels de l'agriculture, les gestionnaires d'espaces verts, les collectivités territoriales et les particuliers dans leurs évolutions vers une gestion des JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés, Infrastructures) plus durable.

NOS VALEURS

Garantir notre
impartialité et notre
indépendance

Améliorer nos
performances

Préserver
l'environnement
et l'individu



POLE SANTE DU VEGETAL

Mission de surveillance



SURVEILLANCE SANITAIRE

La surveillance des organismes réglementés (tel que le chancre colorée du platane) et émergents permet de maîtriser la dissémination des organismes nuisibles sur notre territoire, organiser les lutttes collectives contre ces derniers et surveiller l'arrivée de nouveaux bioagresseurs.

PASSEPORT PHYTOSANITAIRE

Le passeport phytosanitaire garantit l'état sanitaire des végétaux qui circulent sur le territoire européen.

EXPORT

Lorsque la réglementation du pays importateur l'exige, les végétaux, les produits végétaux ou autres objets destinés à l'exportation doivent être accompagnés d'un certificat phytosanitaire.



POLE FORMATION



- Une équipe d'experts en gestion écologique des espaces publics,
- FREDON Provence Alpes Côte d'Azur s'appuie aussi sur le réseau FREDON France
- Formations pour la délivrance de certificats individuels (**Certibiocide et Certiphyto**);
- Formations en **surveillance sanitaire** et en **environnement**;
- **Formations sur mesure et formations-action**





POLE SANTÉ & ENVIRONNEMENT

Gestion durable des espaces verts

Diagnostic et gestion du patrimoine arboré

Adaptation au changement climatique

Surveillance des ambroisies

Animation et sensibilisation



Gestion durable des espaces verts

Plan de gestion différenciée / Assistance maîtrise d'ouvrage écriture CCTP

Situation Globale



Le Cruzeau

Surface totale : 5 718 m²
 Surfaces à entretenir : Imperméable (495 m²) , perméable (845 m²) et végétalisé (4 378 m²)
 Végétalisation Globale : Annuel (20 %) Vivace (80 %) + Prairies + zones de pelouses
 Etat de dégradation Global : Moyen
 Usage du Site : Tourisme
 Type d'entretien : Régie
 Entretien actuel : Manuel, rotofil, tonte et foughe, tailles et paillage vivaces, et entretien général
 Cout Actuel d'entretien : 5 137 €/an tout compris
 Equipe d'entretien : Un chef d'équipe Espaces Verts assisté de 2 techniciens espaces verts sous les ordres du Directeur Général des Services

Jardins des locaux

Gestion Différenciée : Zone de représentation
 Surface totale : 453 m²
 Surfaces à entretenir : Végétalisé en pelouses sur 453 m²
 Entretien actuel : Tonte tractée avec export, 12 fois par an
 Usage du Site : Tourisme
 Potentiel de Biodiversité : Faible

=> **Objectif :** obtenir un gazon de prestige



Espaces verts communs

Gestion Différenciée : Zone d'activité
 Niveau de risque : Zone de non traitement
 Surfaces à entretenir : végétalisé en pelouses sur 1 1190 m²
 Entretien actuel : Tonte autoportée avec export 6 fois par an et rotofil 3 fois par an
 Usage du Site : Tourisme
 Potentiel de Biodiversité : Moyen

=> **Objectif :** espaces verts bien entretenus



FICHE DE PRECONISATION N°0
 Site d'Istres

PRÉCONISATIONS

TALUS 1



- Surface : 1280 m²
- Type d'espace : Végétation arbustive et arborée
- Type de revêtement : Terre
- Usage de la zone : Délimitation du site
- Objectif d'entretien du site : Tonte (3 passages)

Tâches / année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Tonte			X									

COUT ACTUEL DE GESTION : 550 € / DUREE : 20H

TALUS 2



- Surface : 66 m²
- Type d'espace : Route
- Type de revêtement : Bitume
- Usage de la zone : Locomotion véhicules terrestres
- Objectif d'entretien du site : Rotofil (4 passages)

Tâches / année	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Rotofil		X				X				X		

COUT ACTUEL DE GESTION : 250 € / DUREE : 12H

TALUS 3



- Surface : 15000m²
- Type d'espace : Route
- Type de revêtement : Asphalt
- Usage de la zone : Locomotion
- Objectif d'entretien du site : Produits phytos Balayeuse (2 passages)

Tâches / année	J	F	M	A	M	J	J	A	S
Pots phyto									
Balayeuse		X							

COUT ACTUEL DE GESTION : 5200 € / DUREE : 30H

TOTAL DES COÛTS ACTUELS DE GESTION DE CE SITE : 6000 € et 62H

MATÉRIELS UTILISÉS

- Tondeuse à essence BRM 46-141 A-OVH Trike
- Rotofil GT Garden DEBS2
- Herbicide Naturen 10L
- Balayeuse SIRMAC E70

RÉFÉRENCES FICHES TECHNIQUES ANNEXES



Gestion durable des espaces verts

Maitrise d'œuvre régulièrement pour les industriels



POSTE REALTOR « ZERO PHYTO » PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT août 2018

Engazonnement robotisé
Couverture du sol avec une végétation herbacée résistante au stress hydrique, au piétinement et avec une croissance aérienne faible. L'entretien est autonome avec plusieurs robots présents sur le site en permanence, qui tondent régulièrement l'aménagement.
Fiche technique #1

Prairie locale
Couverture du sol avec des végétaux locaux et sauvages, sélectionnés pour leurs rusticités et le peu d'entretien. L'objectif est le maintien de la biodiversité floristique et faunistique du site et de préserver la présence de pollinisateur sur site.
Fiche technique #2

Paillage minéral
Superposition de couches minérales pour constituer un milieu pauvre, sec et très drainant. Maîtrise de toute végétation indésirable sur les aménagements en interceptant le rayonnement solaire nécessaire à la germination.
Fiche technique #3

CHEMIN DE RONDE 1.5 Hs

Coût d'entretien annuel

Fréquence d'entretien

Coût de la mise en œuvre

Durée de vie de l'aménagement

Biodiversité

Projet local
Engazonnement
Paillage minéral

Capitaine rectangulaire

Prescriptif

Date d'approbation : [Date d'approbation]
Date d'applicabilité : [Date d'applicabilité]
Date de fin de validité : [Date de fin de validité]

[Projet]

NT	ENV	CDI-[S-Ent.]-[SS-Ent.]	20	[No]
----	-----	------------------------	----	------

Index : 1

Cahier des Clauses Techniques Particulières applicable aux Travaux pour la réalisation des aménagements alternatifs « zéro phyto » et des aménagements paysagers au poste de Pralong (05)

33 Pages 0 annexes

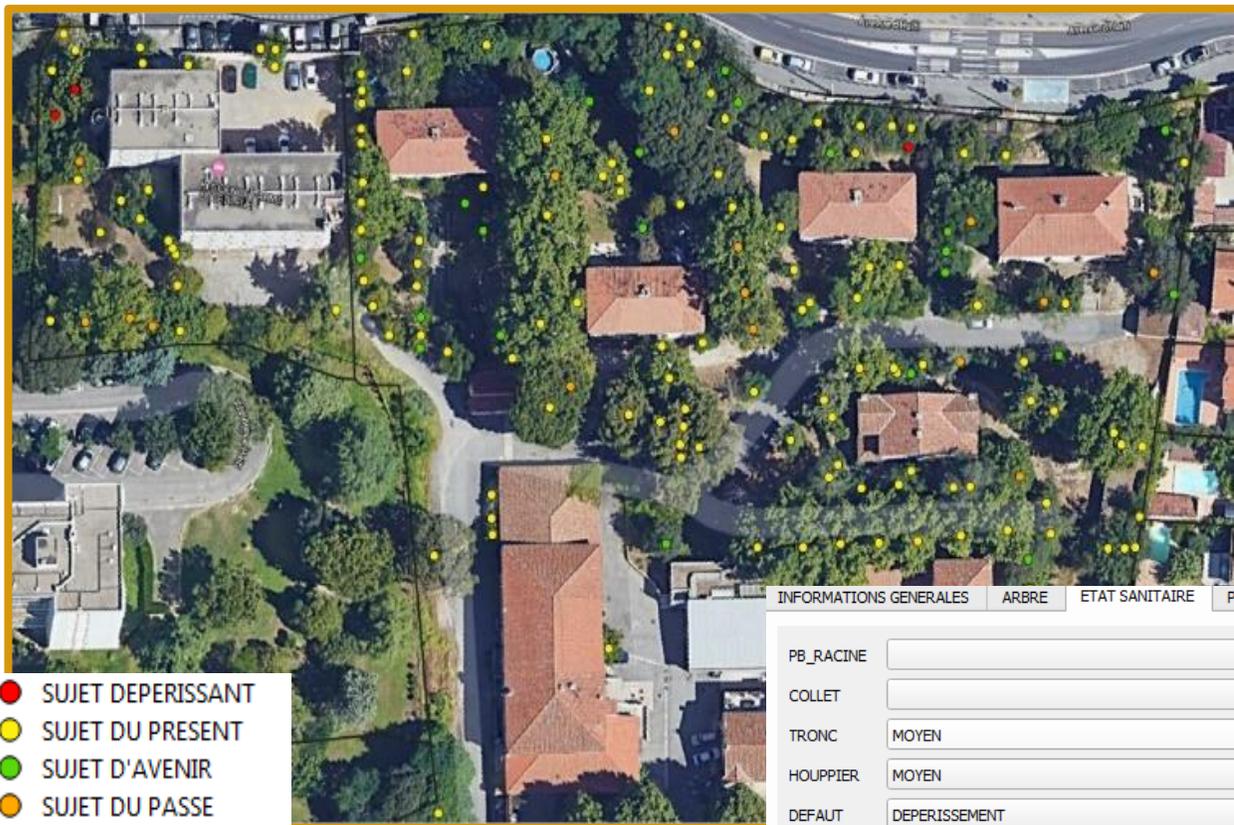
Documents annulés : [Documents annulés]
Documents de référence : CCTG pour la réalisation des aménagements alternatifs « Zéro Phyto » et des aménagements paysagers dans les postes électriques (NT-DI-DCE-19-00043 Indice 1) ; Référentiel Technique Postes HTB - Recueil des Spécifications - Etude et Réalisation des Aménagements de Surface et des Aménagements Paysagers (NT-DI-CNER-DP-ACS-18-S121SIndice 2)
Référence fonctionnelle : [Réf. fonctionnelle]
Résumé : Ce document constitue le CCTP pour la réalisation et l'entretien des aménagements alternatifs « zéro phyto » du poste de Pralong

Accessibilité :	Filières :	Domaine GED :
RTE	Métier : DI	Public
	Domaine professionnel : ENV	
	Processus local : ACHAT	

Centre développement & ingénierie Paysanne
45, Avenue Jean Viret 05 20002
33177 Pralong 05 France 05
Tél. : 04 82 00 11 33
www.rte-france.com



Diagnostic et gestion du patrimoine arboré



- SUJET DEPERISSANT
- SUJET DU PRESENT
- SUJET D'AVENIR
- SUJET DU PASSE

INFORMATIONS GENERALES	ARBRE	ETAT SANITAIRE	PAYSAGE	PROJ
PB_RACINE				
COLLET				
TRONC	MOYEN			
HOUPIER	MOYEN			
DEFAULT	DEPERISSEMENT			
POSITION	DIFF			
PRECISION	GENERAL			
BOIS MORT	NON			
MALADIE				
ETAT_GENER	3			

2.2 Contrainte architecturale

Lors du recensement, la proximité avec les façades ou les candélabres a été prise en compte. L'espérance de vie des arbres citadins est généralement plus faible que celle de leur milieu d'origine. Notamment lorsque l'espèce n'est pas adaptée à l'espace urbain et au terrain disponible ou bien que les tailles d'adaptation sont pratiquées de manière tardive. Sur ce quartier, 82 % des arbres n'ont pas de contrainte à proximité de leur houppier faisant envisager qu'une gestion durable est possible. Cependant, cette moyenne basse, représentative de la forte emprise urbaine sur les espèces arborées de ce secteur, est à prendre en compte dans les futurs projets d'aménagements et de plantation.

Répartition des contraintes architecturales quartier Port de Béraud



23268 PV à 23269 FC: Parking des trois zones d'axe
Avenir compromis pour ces arbres sous la ligne électrique du parking des trois zones d'axe. Ces jeunes plantations atteignent à maximum une hauteur de 15 m (catalpas, en bleu) à 20 m (micrococcin, en vert). Des interventions futures sont envisageables pour limiter leur croissance en hauteur. L'implantation d'arbres bas ou à développement moyen aurait été plus cohérente ici.

— Ligne électrique



Avec la proximité de la voirie, du voirage et du mobilier urbain (Candélabre, à gauche, sujet 23268 EV) ces arbres sont témoins de manière fréquente incluant un affaiblissement général de leur état.
Le respect d'une distance minimale arbre-candélabre associée à une meilleure gestion de la taille permettrait une conservation plus durable de ces sujets.
Cet alignement au volume de houppier restreint (pouvant faire penser à celui d'une tonnelle) n'aurait-il pas pu être constitué naturellement en forme meuble ? Taille en ridoux côté habitation. Port serait libre côté voirie ?

— Candélabre

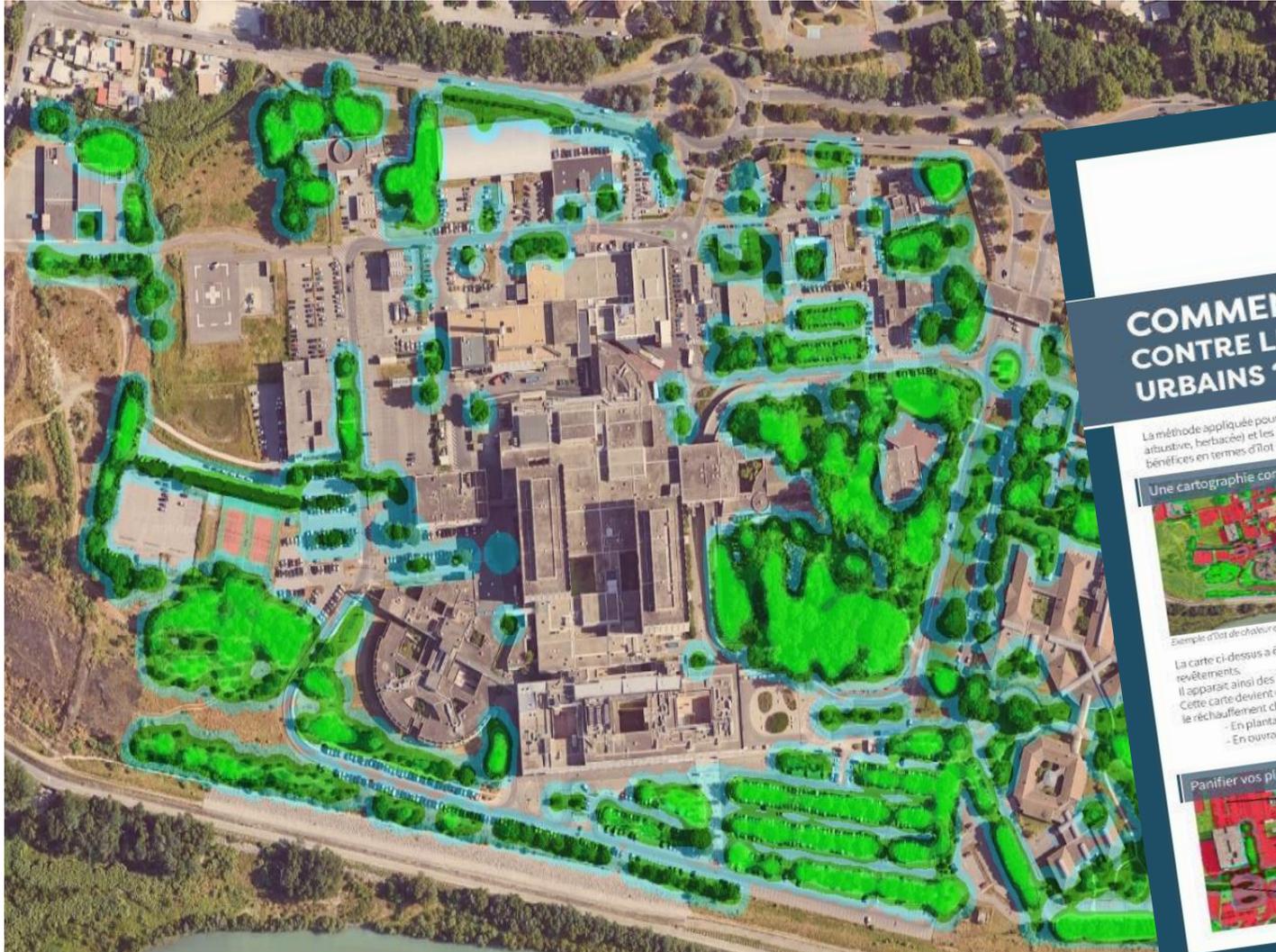
— Arbre formé avec un tronc droit — Arbre formé en cône



Arbre formé en cône impressionnant. Cette technique horticoles adaptée à cette situation malgré la proximité de la façade, permet de créer des mousses ombragées. L'arbre va tendre à se développer de manière arbutive, plus en largeur et moins en hauteur. à l'inverse de son voisin au tronc unique, droit et dégagé. On peut espérer avoir, à terme, une ombre portée par le houppier importante avec un risque 10 à la hauteur diminue.

Alignement 22723 EV à 22730 EV: Avenue Jean et Klarauf Fontvieille
Riches récapitulatives des arbres du quartier de Port de Béraud | FREDON PACA

Adaptation au changement climatique



Fiche technique

FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

COMMENT LUTTER CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS ?

La méthode appliquée pour lutter contre les îlots de chaleur urbain, est de recenser la végétation (strate arborée, arbustive, herbacée) et les différents revêtements (perméables / imperméables) pour mettre en évidence les bénéfices en termes d'îlot de fraîcheur apportés par la végétation.

Une cartographie comme outil de décision

■ îlot de chaleur
■ îlot de fraîcheur

Exemple d'îlot de chaleur et d'îlot de fraîcheur à l'Hôpital d'Avignon.

La carte ci-dessus a été établie en appliquant un algorithme en fonction des différentes strates et des différents revêtements.

Il apparaît ainsi des îlots de fraîcheur en vert, et des îlots de chaleur en rouge.

Cette carte devient un outil d'aide à la décision dans l'édification des plans de végétalisation pour lutter contre le réchauffement climatique. Les îlots de chaleur identifiés peuvent être traités de deux manières :

- En plantant de nouvelles strates arborées dans les espaces végétalisés disponibles.
- En ouvrant, et en désimperméabilisant les revêtements minéraux.

Panifier vos plantations afin de créer des îlots de fraîcheur

- Espace végétalisé pouvant recevoir des plantations d'arbres.
- îlot de chaleur potentiellement désimperméabilisable et végétalisable.
- Atténuation d'un îlot de chaleur par un alignement arboré.

Le pourcentage de canopée peut également être défini.

Cet indicateur est intéressant pour se fixer des objectifs futurs : taux de replantation et augmentation du pourcentage de couverture foliaire.

FREDON PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
Situa: Alexandre Blanc, 04 90 25 73 73 - 201 rue de la République - 13001 Marseille
www.fredon.fr/pacs
04 90 25 73 73 - 201 rue de la République - 13001 Marseille
ars@ars-pacsa.fr



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

**Valoriser, réduire, voire supprimer
la production de déchets verts
à l'échelle d'une collectivité territoriale**



Qu'est ce qu'un déchet vert ?

Les déchets verts sont les résultats de l'entretien ou de la création d'espaces verts publics ou privés.
Les déchets verts sont composés de deux grandes catégories de résidus :

Les végétaux ligneux : ils sont plutôt fibreux (présence de lignine, composante du bois) et se dégradent plus lentement que les végétaux non ligneux.

Les végétaux non ligneux : résidus de tonte et de désherbage, feuilles, fleurs. A l'inverse des végétaux ligneux, ils sont riches en eau et en azote et se dégradent très vite.



Usages différents

Les solutions ?

Réduire/Supprimer la production de déchets verts

Valoriser les déchets verts

Intégrer la gestion des déchets verts dans une démarche globale



Les solutions ?

Réduire/Supprimer la production de déchets verts

Tonte des surfaces enherbées



L'entretien extensif

Taille des arbres et arbustes

Des végétaux adaptés



Valoriser les déchets verts

La gestion des feuilles mortes

Les résidus des campagnes d'abattage et d'élagage

Le broyat de branches utilisés en paillage



Le compostage

La gestion des résidus d'espèces végétales envahissantes



Les solutions ?

Intégrer la gestion des déchets verts dans une démarche globale

Faire mieux accepter

Inciter et aider les particuliers

Règlements et documents d'urbanisme



Un exemple d'action vis-à-vis du public

Communauté de Communes
VALLEE des BAUX-ALPILLES

Zéro gaspiller
LE RÉDUIRE
LE TRIER

REDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS VERTS
sur le territoire de la Communauté de Communes
Vallée des Baux-Alpilles

Ne pas jeter sur la voie publique

Service disponible réservé aux particuliers
du **MARDI** au **VENDREDI**, de 8h30 à 16h00

Nous Contacter
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h au **06 68 12 96 44**

REPUBLIC FRANÇAISE
EUROPEAN UNION
REGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Tarifs* :

45€

Si vous gardez
le broyat

70€

Si vous ne souhaitez
pas garder le broyat

Préparer l'intervention



Le terrain est-il facilement accessible au camion et au broyeur ?



Le diamètre des branchages doit être inférieur à 10 cm pour l'utilisation du broyeur.



Pensez à organiser et rassembler les résidus lors de vos coupes en un tas de 10 m³ maxi.



Avez-vous réfléchi à la manière dont vous utiliserez le broyat ? (Paillage et compost pour vous et vos amis).



Rassembler les végétaux entre voisins permet de mutualiser les coûts.

*Service pris en charge en partie par la Communauté de Communes

DELTA SUD
DSI
Initiatives

DELTA SUD INITIATIVES

Tel : 07 82 80 88 82 | contact@dsi-asso.fr | <https://www.dsi-asso.fr>
8. Av. Frédéric Mistral, 13210, Saint-Rémy-de-Provence

Outils pour la sensibilisation du public



Disponibles sur :
valtoms3.fr

rubrique "MON VALTOM >
Publications > Guide déchets verts"

fredon.fr
rubrique "Publications"

Où utiliser le paillage ?

- Au pied des plantations, pour nourrir le sol et protéger les plantes :
 - > dans les massifs de fleurs,
 - > au pied des haies,
 - > dans le jardin potager.
- En pied de grillage, sur les allées... pour ne plus désherber.

Choisissez le paillis adapté au site ou à la culture en place :

- Un **paillis grossier**, comme du broyat de branches, est adapté pour pailler des allées, le pied des haies, des massifs arbustifs ou des cultures pérennes (qui restent en place plusieurs années) comme les fraisiers.
- Des **paillis plus fins** (tonte, foin, broyat de feuilles mortes) seront plus adaptés au pied de plantes annuelles ou de légumes à cycle court, car ils se décomposent rapidement et nécessitent d'être renouvelés plus fréquemment.

Comment l'utiliser ?

- **Désherber soigneusement** la zone à pailler, biner légèrement le sol afin de le décompacter en surface : cela améliorera les échanges entre le sol et le paillis.
- Prévoir le paillage **après une pluie ou arroser** la zone à pailler. Cela favorisera le départ de la vie microbienne. Le paillage limite l'évaporation et maintient l'humidité du sol mais absorbe aussi beaucoup d'eau : pour qu'une pluie soit efficace sur sol paillé, il faut au moins 10 à 15 mm de pluie.
- Déposer une **couche épaisse de paillage (10 à 15 cm)**.
- **Recharger régulièrement** (selon la vitesse de décomposition, qui dépend du paillis mis en place).

• La tonte fraîche ne doit être utilisée qu'en faible épaisseur (inférieure à 3 centimètres). Au-delà, elle risque de fermenter et de "brûler" les végétaux adjacents.
• Pour être utilisée en plus grande épaisseur au pied de végétaux ou de cultures, la tonte doit être préalablement séchée au soleil.



Le paillage est une technique qui consiste à couvrir le sol à l'aide de matériaux organiques ou minéraux. Ces ressources peuvent être issues du jardin : c'est un moyen de valoriser tontes de gazon, foin, feuilles mortes ou broyat de branches !

Les objectifs du paillage

- Maintenir l'humidité du sol
- Limiter le développement de la végétation non désirée et ainsi réduire le désherbage
- Enrichir le sol : éviter le tassement et le lessivage
- Protéger la vie du sol : conditions climatiques moins extrêmes dans les premiers centimètres de sol (où se concentre la majorité de la vie du sol)
- Valoriser localement les déchets verts



Au potager, au printemps...

Il est recommandé de retirer le paillis pour permettre le réchauffer le sol avant les semis et plantations.

Retirez le paillis soigneusement à l'aide d'un râteau ou du sécateur. Attention : évitez de le mélanger à la terre. Sinon, l'azote sera immobilisé dans les micro-organismes du sol pour dégrader le paillis. Les jardiniers risqueraient alors de manquer d'azote, qui est l'un des éléments majeurs pour la croissance des plantes. Ce phénomène est appelé "effet d'azote".

Quelques précautions supplémentaires

Évitez d'utiliser du broyat de conifère (présence de résine et de composés phénoliques) ou de chêne (présence de tanin) seuls : mélangez le broyat avec celui d'autres végétaux avant de l'utiliser en pied de plantes.

Attention aux végétaux attaqués par des ravageurs ou des maladies. L'utilisation de leurs feuilles ou branches en paillage pourrait avoir pour effet de les disséminer ! Préférez une valorisation par un compostage qui doit monter en température ou en nourriture pour les poules.



Les documents d'urbanisme et les OAP

(Orientation d'Aménagement et de Programmation)

- **Documents d'urbanisme** : Plan Local d'Urbanisme (PLU), Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), Site Patrimonial Remarquable (SPR)... pour anticiper une bonne conception des espaces verts et une gestion des déchets verts efficace (plantations adéquates, plateforme de broyage, de compostage, démarche à l'échelle communautaire, valorisation partages des démarches...).

Au 1er janvier 2016, le contenu du code de l'urbanisme a été profondément réformé par l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 et du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015.

Ce nouveau code de l'urbanisme a amené de la souplesse dans la rédaction des règlements d'urbanisme. Cette souplesse est à même de permettre la prise en compte de la gestion des végétaux in situ ou d'en limiter la production, notamment dans le cadre des Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) prévues dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux (PLUi).

Rappels réglementaires :

Article L151-6 du code de l'urbanisme

Les OAP comprennent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements...

Article L151-7 du code de l'urbanisme

Les OAP peuvent notamment permettre de :

- définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain, favoriser la densification et assurer le développement de la commune,



> Proposer que les OAP intègrent des plateformes de récupération des déchets verts pour un broyage en vue de compostage in situ ou d'utilisation en paillage pour le jardin des habitants ou les parterres de la collectivité.

> Proposer une liste de végétaux de petit développement qui soient aussi d'essences locales, non allergisantes, non envahissantes.

> Protéger les haies en les inscrivant au titre des éléments remarquables du paysage. Cela favorise leur conservation tout en permettant leur gestion et leur entretien.



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Tonte des surfaces enherbées

Amélioration des pratiques



Tonte des surfaces enherbées

Constat actuel de l'entretien "traditionnel" des surfaces enherbées

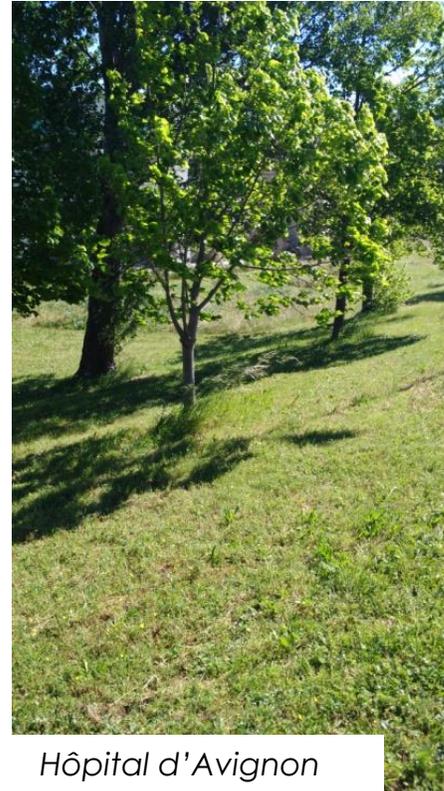
- Uniformité des espaces tondus.
- Baisse de la biodiversité végétale et animale due à la fréquence élevée des interventions et aux hauteurs de tonte trop basses.
- Poste d'entretien des espaces verts chronophage et coûteux (carburant, huile, entretien du matériel...).



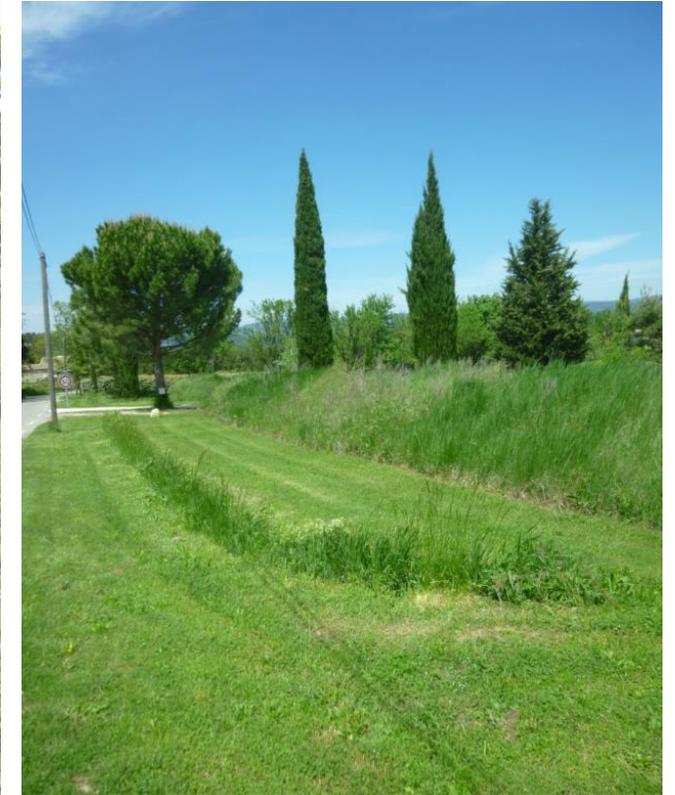
Tonte des surfaces enherbées

Objectifs

- Réduire, voire supprimer, les résidus de tonte lors de l'entretien des surfaces enherbées, dont les sols sportifs.
- Valoriser les résidus de tonte par divers moyens "in situ".
- Réduire la consommation d'intrants (carburant, opérations d'entretien des machines).
- Réduire l'impact sur la faune et la flore.
- Améliorer et diversifier la structure du paysage urbain qui rend de nombreux services éco-systémiques (diminution de l'effet "îlot de chaleur", réduction de l'érosion des sols, capture de CO2...).



Hôpital d'Avignon

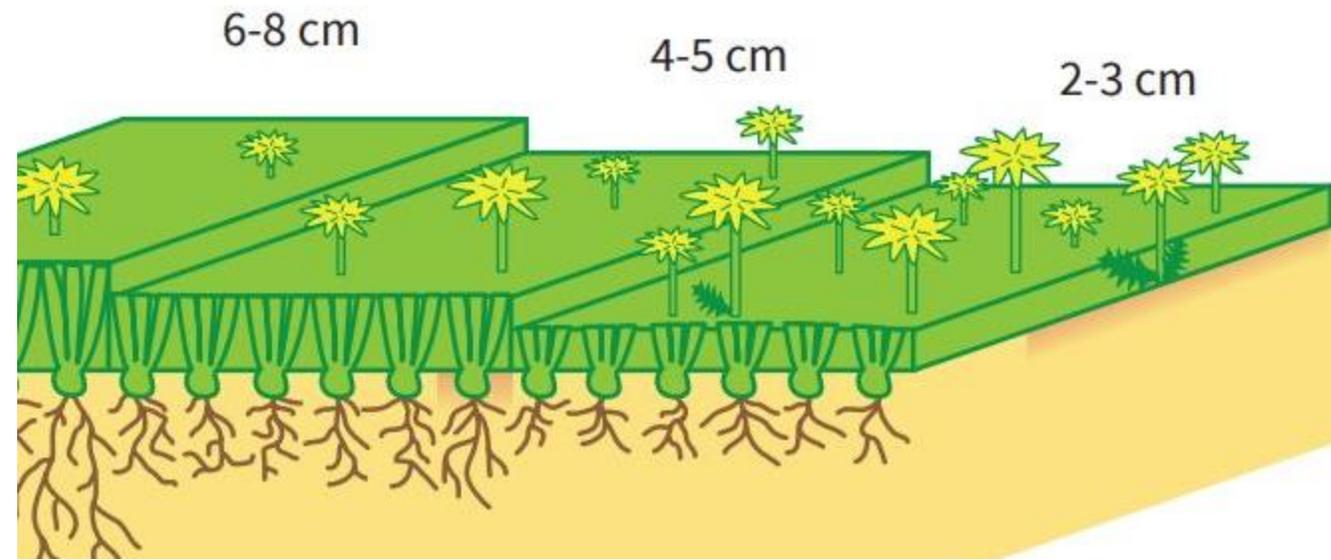


Lacoste (84)

Les solutions techniques

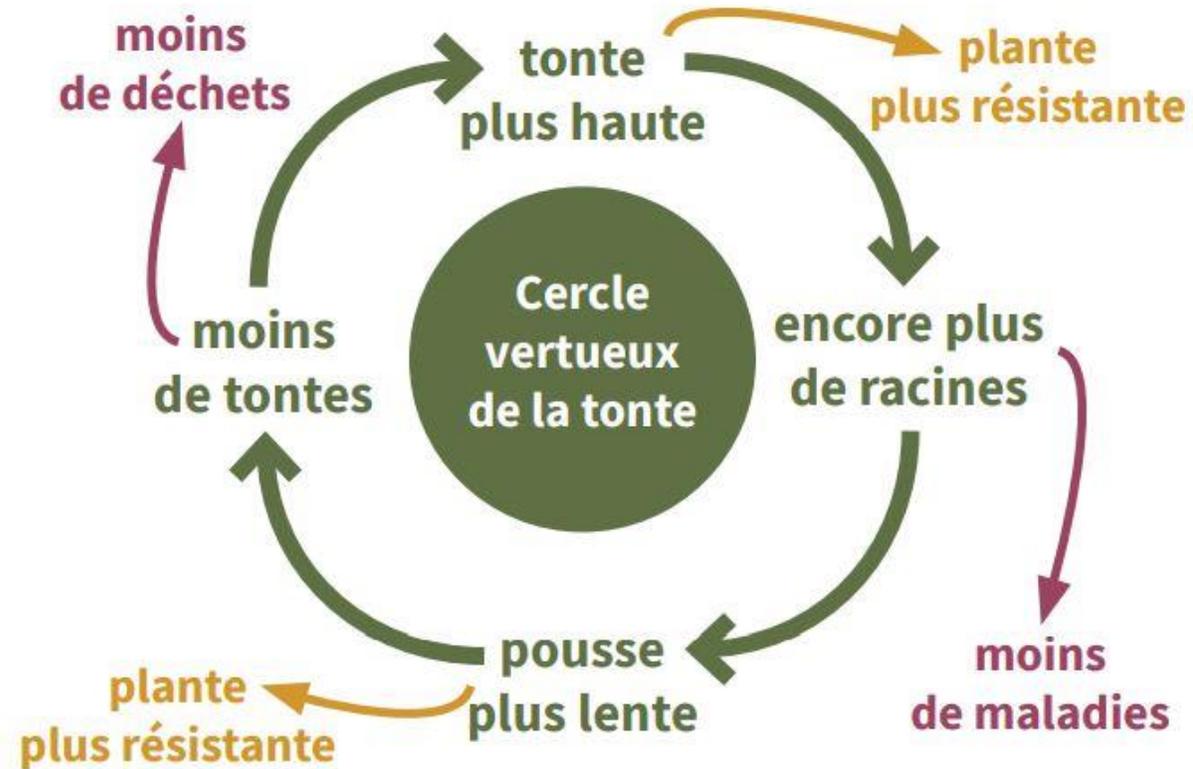
Relever les hauteurs de tonte
(en veillant à ne pas couper plus de 1/3 de la hauteur de feuille)

Hauteur de coupe



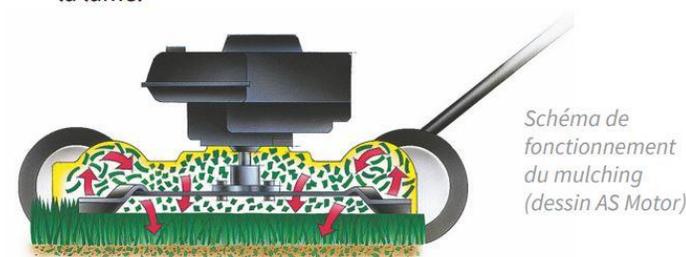
Les solutions techniques

Tondre moins souvent
(conséquence directe de la hauteur de tonte)



Les solutions techniques

Gestion des résidus de tonte



A NOTER !

Il est souvent pertinent d'alterner entre tonte avec ramassage et mulching tout au long de la saison en fonction des périodes et de la hauteur de gazon.

Le ramassage

Gestion in situ **paillage**
Valorisation ultérieure
compostage

Le mulching

Gestion in-situ : **sans ramassage**

Apport de nutriments

Gain de temps

Limite les transports

Fréquence importante

Eviter l'herbe humide

Baisse biodiversité sur sol pauvre





FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Gestion des végétaux : *Quelques bonnes pratiques*



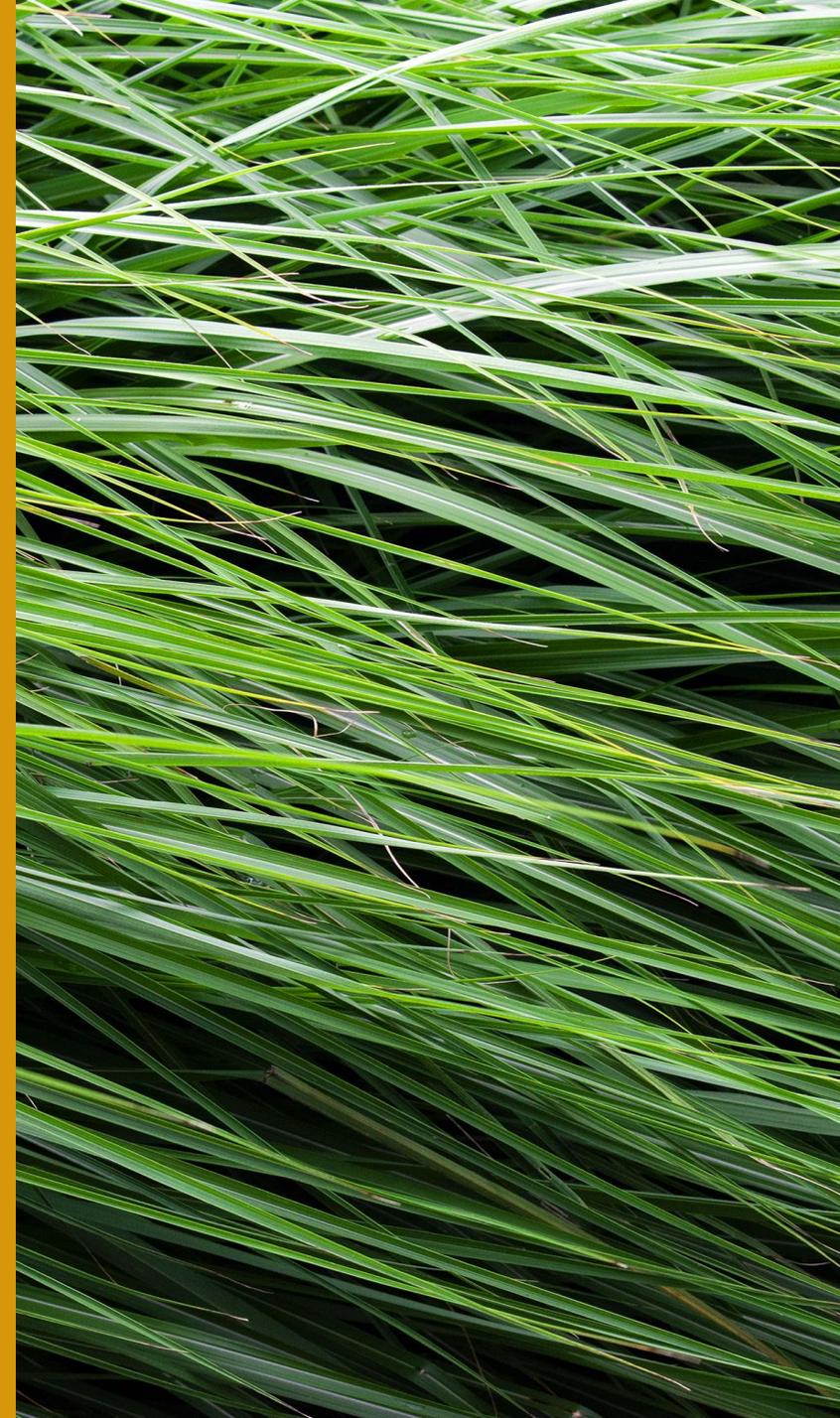


FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Choix des végétaux et des modes de conduites

Objectifs :

- *Limiter les arrosages*
- *Réduire la taille*



Choisir des végétaux adaptés

Objectifs :

- Esthétique
- Adaptation au climat
 - ⇒ Réduction des arrosages
 - ⇒ Pousse plus lente d'où moins d'interventions

■ Arbustes : Exemples d'espèces possibles
A planter en respectant une distance d'environ 1 m à 1,5 m entre chaque plant.
Haie de moins d'1,50 m de hauteur

Famille	Espèce - variété	Expo	Gel	Haut.	Intérêt décoratif	
					Couleur	Période
Caduc	<i>Camelia lutchwensis</i> 'Sweet Emily Kate'	☀ / ☁	☁	☁	rose clair	mars à juin
	<i>Caryopteris clandonensis</i> 'Worcester Gold'	☀ / ☁	☁	☁	violet	juil. à oct.
	<i>Cornus stolonifera</i> 'Keleacy'	☀ / ☁	☁	☁	blanc	mai à nov.*
	<i>Forsythia x intermedia</i> 'Morée d'Or'	☀ / ☁	☁	☁	jaune	fév. à mars
	<i>Hydrangea serrata</i> 'Shejo'	☀ / ☁	☁	☁	rose à bleu clair	juin à août
	<i>Potentilla fruticosa</i>	☀ / ☁	☁	☁	jaune, orange, rouge, rose, blanc	mai à oct.
	<i>Perowskia atriplicifolia</i> 'Blue Spire'	☀ / ☁	☁	☁	violet	juin à sept.
	<i>Philadelphus silberregen</i> 'Silver shower'	☀ / ☁	☁	☁	blanc	mai à juin
	<i>Spiraea japonica</i>	☀ / ☁	☁	☁	blanc, rose, violet, rouge	juin à juil.
	<i>Abelia grandiflora</i> 'Confetti'	☀ / ☁	☁	☁	blanc rosé	juil. à oct.
Semi-Perenn.	<i>Chaenomeles x superba</i> 'Crimson and Gold'	☀ / ☁	☁	☁	rouge	mars à avr.
	<i>Berberis buxifolia</i> 'Miano'	☀ / ☁	☁	☁	jaune	mai à juin
	<i>Bupleurum fruticosum</i>	☀ / ☁	☁	☁	rose à rouge	juin à août
	<i>Cistus pulverulentus</i>	☀ / ☁	☁	☁	feuillage vert toute l'année	avr. à mai
	<i>Ilex crenata</i> 'Golden gem'	☀ / ☁	☁	☁	violet	juin à juil.
	<i>Lavandula angustifolia</i>	☀ / ☁	☁	☁	jaune	mai à juin
	<i>Myrsine africana</i>	☀ / ☁	☁	☁	jaune	mai à juin
	<i>Philomis fruticosa</i>	☀ / ☁	☁	☁	bleu violacée	avr. à nov.
	<i>Rosmarinus officinalis</i> 'Prostatius'	☀ / ☁	☁	☁	jaune	avr. à nov.
	<i>Santolina chamaecyparissus</i>	☀ / ☁	☁	☁	jaune	mai à juin

* feuillage d'autunno présentant un intérêt décoratif



Attention aux EEE

(espèces exotiques envahissantes)

Problématique :

- Santé
- Impact sur la biodiversité
- Appauvrissement de certains milieux



AILANTE GLANDULEUX, FAUX VERNIS DU JAPON, AILANTE, AILANTHE

Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916

Famille : Simaroubaceae

Introduction : fin-XVIIIe (1786)

Origine géographique : Asie

Catégorie PACA : Majeure

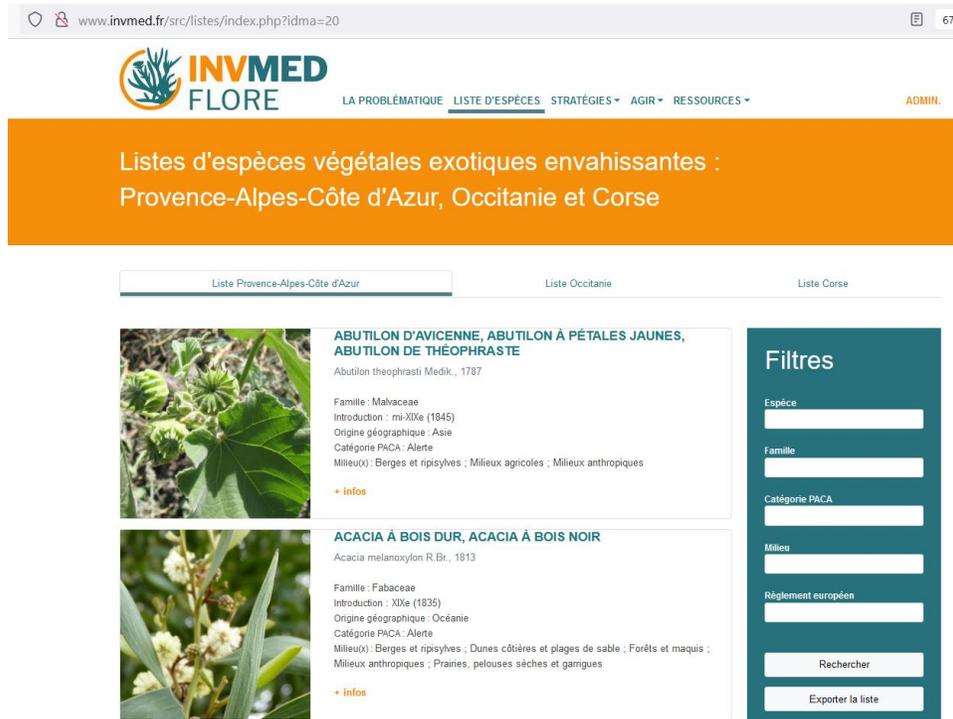
Milieu(x) : Berges et ripisylves ; Dunes côtières et plages de sable ; Forêts et maquis ;

Milieux agricoles ; Milieux anthropiques ; Prairies, pelouses sèches et garrigues

[+ infos](#)

Attention aux EEE (espèces exotiques envahissantes)

www.invmed.fr/src/listes/index.php?idma=20



INV MED FLORE
LA PROBLÉMATIQUE LISTE D'ESPÈCES STRATÉGIES AGIR RESSOURCES ADMIN.

Listes d'espèces végétales exotiques envahissantes :
Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse

Liste Provence-Alpes-Côte d'Azur Liste Occitanie Liste Corse

ABUTILON D'AVICENNE, ABUTILON À PÉTALES JAUNES, ABUTILON DE THÉOPHRASTE
Abutilon theophrasti Medik., 1787
Famille : Malvaceae
Introduction : mi-XXe (1845)
Origine géographique : Asie
Catégorie PACA : Alerie
Milieu(s) : Berges et ripisylves ; Milieux agricoles ; Milieux anthropiques
+ infos

ACACIA À BOIS DUR, ACACIA À BOIS NOIR
Acacia melanoxylon R.Br., 1813
Famille : Fabaceae
Introduction : XIXe (1835)
Origine géographique : Océanie
Catégorie PACA : Alerie
Milieu(s) : Berges et ripisylves ; Dunes côtières et plages de sable ; Forêts et maquis ; Milieux anthropiques ; Prairies, pelouses sèches et garrigues
+ infos

Filtres
Espèce
Famille
Catégorie PACA
Milieu
Règlement européen
Rechercher
Exporter la liste

<http://www.invmed.fr/src/listes/index.php?idma=20>

EN VILLE, DANS MA COLLECTIVITÉ

POURQUOI DEVRAIS-JE ME SOUCIER DE CES ESPÈCES ?

En milieu urbain ou périurbain, les milieux végétalisés (espaces verts, etc.) ont un sol généralement remanié par les activités humaines. Ces sites sont donc susceptibles d'être plus fréquemment colonisés par des plantes exotiques envahissantes... Avec l'arrivée de la loi n°2014-110, communément appelée « Zéro phyto », l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien des milieux urbains est interdite depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette interdiction implique un remaniement obligatoire des méthodes de gestion de ces espaces mais aussi une meilleure prévention de l'arrivée de plantes exotiques dont certaines sont très problématiques ! comme l'ambrosie à feuilles d'armoise par exemple : son pollen provoquant chez de nombreuses personnes des réactions allergiques importantes.

COMMENT PRÉVENIR LEUR PROPAGATION ?

- **Apprenez à reconnaître et à signaler** les espèces exotiques envahissantes de votre commune. Par exemple, mettez en place des formations de reconnaissance de ces espèces pour votre personnel. Dans le cas des ambrosies, il existe une plateforme interactive ("signalement-ambrosies") permettant d'alerter les autorités dédiées au contrôle de cette espèce si vous observez un ou plusieurs pieds près de chez vous. Plus d'informations : [ici](#)
- **Vous pouvez réaliser un diagnostic sur votre commune** (ou territoire d'actions).
- **Intégrez la liste des plantes exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes, à proscrire** des cahiers des charges des marchés publics passés auprès des aménageurs et paysagistes, mais aussi des carnets de commande des plantations de vos espaces verts, par exemple.
- **Intégrez la problématique dans vos documents d'urbanismes**, avec des points de vigilance ou des préconisations de gestion (référez-vous au site INV MED-Flore pour cela).
- **Sensibilisez les gestionnaires de vos espaces verts communaux** et bords de routes, en apportant des préconisations de gestion adaptées.

Choisir le mode de conduite

Objectifs :

- Esthétique => couleur de feuillage, floraison
- Fonctionnalité => selon l'implantation
- Tenir compte de la physiologie de plante
- Parfois plus favorable à la biodiversité
- Moins de taille
 - ⇒ Limiter les interventions



Plantation d'arbres réalisée dans une fosse en tranchée (Clermont-Ferrand)

Espace aérien : Il existe désormais un nombre important de variétés d'arbres de petit développement ou de formes en fuseau (fastigié ou colonnaire) par exemple pour satisfaire les différentes contraintes de visibilité ou de sécurité.

Le bon végétal au bon endroit → peu ou pas de taille

Certains arbustes dits "acrotones vigoureux" supportent mal les tailles régulières. Cela entraîne un développement des branches et du feuillage très important au détriment des fleurs et donc un aspect esthétique peu satisfaisant.



Eleagnus x ebbingii 'Limo Light' (arbustes de grand développement, jusqu'à 5 mètres de hauteur et de large) 2 semaines après une taille radicale. On observe une repousse hétérogène et vigoureuse. Le choix des végétaux n'est ici pas en adéquation avec leur emplacement.

Les arbustes disposant de suffisamment d'espace pour atteindre l'âge adulte ne nécessitent pas de taille. C'est le cas, par exemple, de variétés "nanifiées" sélectionnées pour que leur taille reste faible à l'âge adulte.

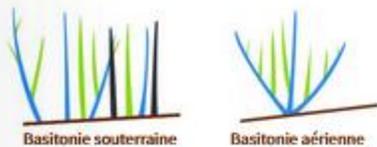


Herbaris candidula 'Nana' à Saint-Sigolène (43).



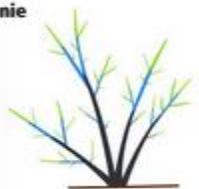
Quelques rappels

■ Basitonie



Faculté de la plante à développer des ramifications chaque année à partir de la souche ou à partir de la base des rameaux. Cette faculté peut disparaître en l'absence de taille.

■ Acrotonie



Faculté de la plante à développer plus fortement les bourgeons situés à l'extrémité des rameaux de l'année précédente que ceux situés à leur base ou sur la souche.

■ 2 types de floraisons

Floraison sur les pousses de l'année (n)



Floraison sur le bois de l'année précédente (n-1)



légende

- Bois de l'année n-2 voire plus vieux
- Bois de l'année n-1
- Bois de l'année n
- Fleur

*Floraison, réduction, voire suppression de la production des déchets verts à l'échelle d'une collectivité territoriale - Fiche technique - W11036 - 14/03/2016 - act. 2020



Exemple de spirée (basitonie)

Le bon végétal au bon endroit → peu ou pas de taille

Certains arbustes dits "acrotones vigoureux" supportent mal les tailles régulières. Cela entraîne un développement des branches et du feuillage très important au détriment des fleurs et donc un aspect esthétique peu satisfaisant.



Spiraea x oblonga "Line Light" (arbustes de grand développement, jusqu'à 5 mètres de hauteur et de large) 3 semaines après une taille radicale. On observe une repousse hétérogène et vigoureuse. Le choix des végétaux n'est ici pas en adéquation avec leur emplacement.

Les arbustes disposant de suffisamment d'espace pour atteindre l'âge adulte ne nécessitent pas de taille. C'est le cas, par exemple, de variétés "nanifées" sélectionnées pour que leur taille reste faible à l'âge adulte.



Berberis candidula "Wava" à Sainte-Sigolène (43).

Des solutions techniques

Taille douce et raisonnée des arbustes

La taille douce ou raisonnée des arbustes consiste à supprimer les parties mortes ou malades et maîtriser le gabarit du végétal. En fonction des périodes et des modes de floraison, une taille particulière peut s'appliquer à certains arbustes afin de favoriser une floraison plus importante et une vigueur accrue. Contrairement à une taille mécanique (au taille-haie par exemple), la taille douce ne nécessite pas, en principe, d'outils thermiques : scie d'élagueur, cisaille et sécateur sont suffisants.

L'objectif esthétique est d'assurer un entretien "qui se voit le moins possible" en conservant au maximum le port et le volume naturels des arbres et des arbustes. La taille ne doit plus être considérée comme une opération fastidieuse et répétée plusieurs fois par an, elle doit être réalisée pour accompagner le végétal dans son développement.

Cependant, dans certains cas, il est possible de procéder à des opérations plus conséquentes comme le recépage annuel (rabattage total à la souche) ou le recépage par tiers (rabattage à la souche d'un tiers des arbustes du massif ou de la haie tous les ans) selon les végétaux implantés.

légende

- Bois de l'année n-2 voire plus vieux
- Bois de l'année n-1
- Bois de l'année n
- ⋯ Bois de l'année n qui aurait dû pousser
- Bois de l'année n qui va pousser
- Fleur fanée ayant poussée sur bois de l'année n-1
- Position où tailler

Un équilibre entre aspect esthétique et réduction des déchets de taille

Les conseils de taille douce des arbustes visent à favoriser la floraison et conserver une forme harmonieuse et maîtrisée. En revanche, ce genre de pratique génère régulièrement des déchets de taille. Un équilibre est donc à trouver sur les fréquences de taille.

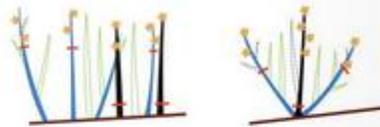
Exemple : une spirée peut être taillée uniquement tous les deux ans pour conserver une floraison relativement abondante tout en produisant moins de déchets.

*Floraison, réduction, voire suppression de la production des déchets verts à l'échelle d'une collectivité territoriale - Fiche technique - W11036 - 14/03/2016 - act. 2020

■ Arbustes basitonies avec floraison sur le bois de l'année précédente

Comme de nombreux arbustes à floraison printanière, ces plantes développent leurs bourgeons en été et en automne. Pratiquer la **taille juste après la floraison** par renouvellement complet des rameaux anciens peu vigoureux et renouvellement partiel des rameaux de l'année n-1 (supprimer 2/3 de la longueur totale des rameaux).

Supprimer tout le bois mort et le vieux bois qui se croise.



Exemple : Spirée à floraison printanière

■ Arbustes basitonies avec floraison sur le bois de l'année

Pour ces arbustes, les fleurs apparaissent sur les pousses qui se développent au printemps. **Tailler en hiver, hors période de gel (février, mars)**. Après la taille d'hiver, ces pousses ont tout le temps de se développer et former les bourgeons à fleur. Supprimer 2/3 de la longueur totale de tous les rameaux tous les ans.

Supprimer tout le bois mort et le vieux bois qui se croise.



Exemples : Spirée à floraison estivale, pérovskia

Calendrier d'intervention

J F M A M J J A S O N D

Périodes conseillées

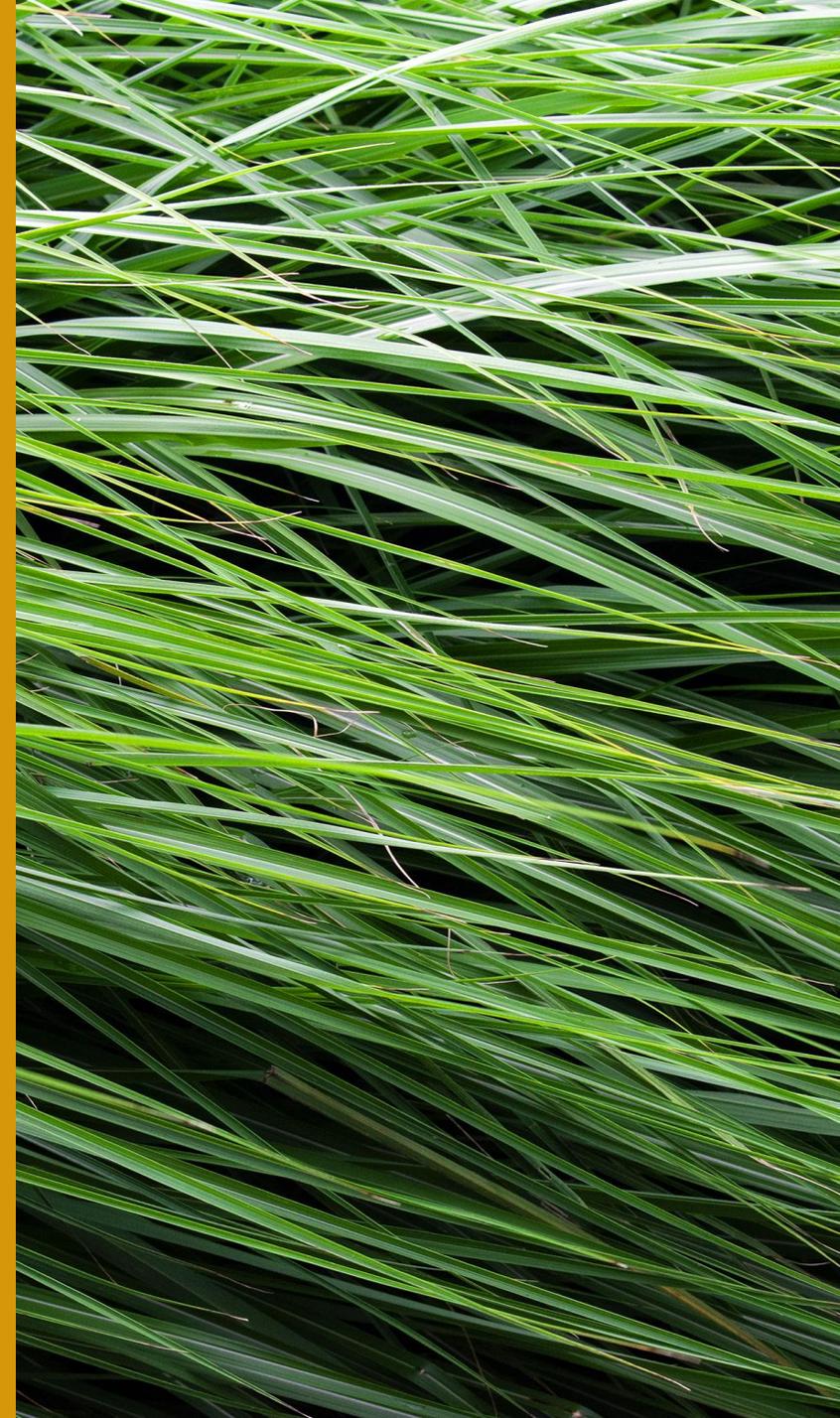
Périodes inappropriées



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

Le broyat de branches utilisé en paillage

Valorisation des résidus de taille sur place



Le broyat de branches utilisé en paillage

Objectifs

- Réduire le volume de déchets produits immédiatement après une taille des arbres et arbustes.
- Valoriser les résidus de taille en paillage.



Le broyat de branches utilisé en paillage

Description

Le broyage "in situ" permet de se servir des résidus de taille comme paillage organique des plantations taillées. Il permet de :

- Supprimer la production de déchets à gérer post chantier.
- Réduire les pollutions dues à la gestion de ces résidus (transport, stockage, traitement...).
- Protéger le sol contre l'érosion.
- Améliorer la structure du sol en produisant de l'humus de façon étalée dans le temps.
- Réduire les apports d'eau d'arrosage en diminuant l'évaporation du sol.
- Réduire/faciliter les opérations d'entretien tel que le désherbage : disposé en pied d'arbuste, le paillage permet de supprimer le passage de la débroussailleuse, chronophage et potentiel risque de blessure dû à l'intervention.
- Améliorer l'aspect esthétique du massif.



Paillage et Matière organique

- Biodiversité du sol
- Amélioration des caractéristiques physiques du sol
- Rétention en eau
- Nutrition des plantes par la minéralisation



ECOPHYTO II JEVI

RÉGLEMENTATION

STRATÉGIES ET TECHNIQUES

DOCUTHÈQUE

ACTUS & AGENDA

ANNUAIRE

LABEL TERRE SAIN

ACCÉDER AUX DOCUMENTS TECHNIQUES PAR THÉMATIQUE



VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Actualités réglementaires

[Les chenilles processionnaires désormais classées "nuisibles pour la santé humaine"](#)
Le 28/04/2022

[Produits de biocontrôle : des critères dorénavant plus strictes pour être inclus sur la liste](#)
Le 01/02/2022

[Vers l'interdiction d'utilisation des engrais de synthèse dans les JEVI d'ici 2027](#)
Le 22/08/2021

➤ ACTUS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Fiches mises à jour

Organismes réglementés et dangers sanitaires
2 nouveaux textes (dans 1 fiche) ➤

Encadrement des pratiques phytos
1 nouveau texte (dans 1 fiche) ➤

Certificats et agréments phyto
1 nouveau texte (dans 1 fiche) ➤

➤ TOUTES LES FICHES RÉGLEMENTAIRES

CONTRIBUEZ AU SITE !

➕
Proposez des contenus (actualités, documents...) pour alimenter le site !

ACTUALITÉS & ÉVÈNEMENTS

[Territoire communal et pesticides : Appel à signalements](#)

Du 16/03/2022 au 31/12/2022
En juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sera interdite dans la plupart des lieux ouverts au public. Malgré cela,...]

[Webinaire JEVI 2022 #4 - « Zéro Phyto dans les cimetières c'est possible »](#)

Le 09/09/2022
1h pour enterrer les idées reçues !

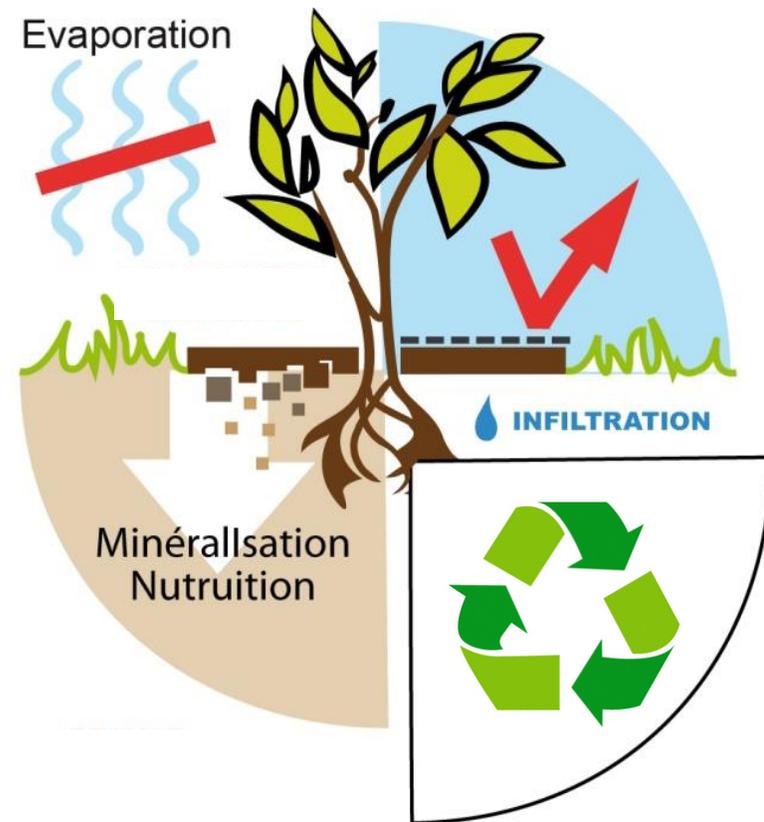
Au 1er juillet 2022, la Loi Labbé évolue et les cimetières sont concernés !

Les solutions techniques

Mise en œuvre du broyat sur un massif pour optimiser son efficacité



Décaisser et mettre une épaisseur suffisante : 8 à 10cm



Les solutions techniques

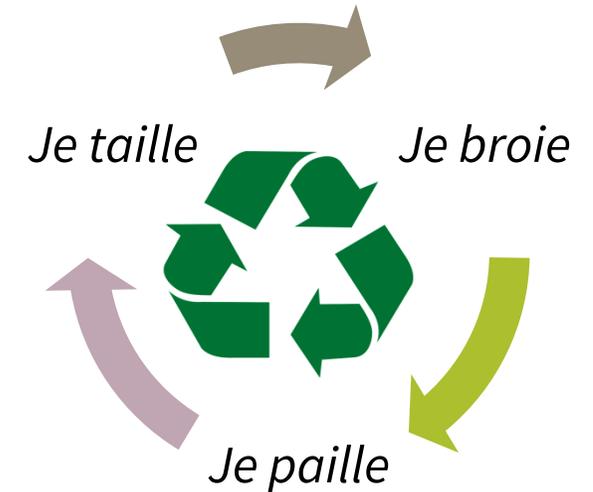
Réduction d'entretien :

1 heure passée à pailler avec ses déchets verts

→ **8 à 10 heures d'entretien** évitées à désherber, bêcher, biner, arroser...

10m l = 1m³ de déchets pour haie de 2m taillée 1 fois/an

→ **Comment valoriser ces déchets verts ?**





FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

La gestion des résidus d'espèces végétales envahissantes ou contaminées

Focus :

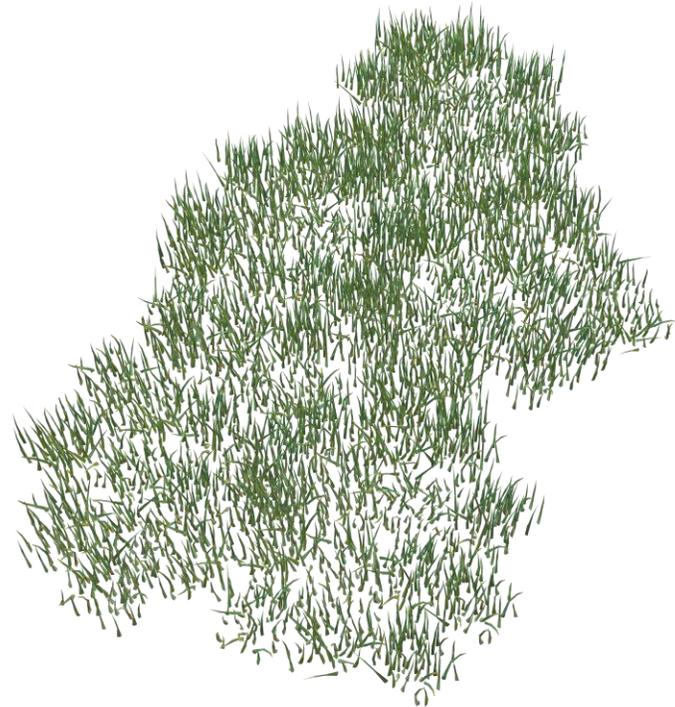
- *chancre coloré du platane*
- *Popillia japonica*



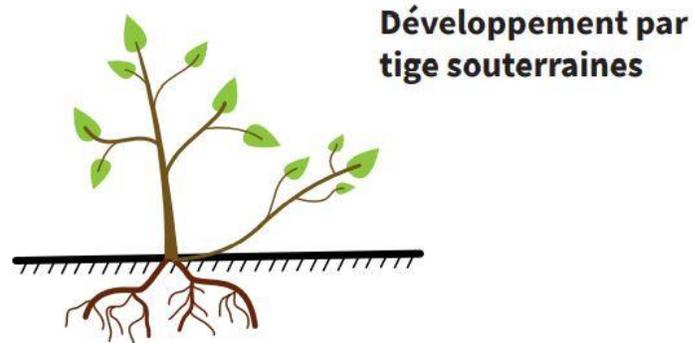
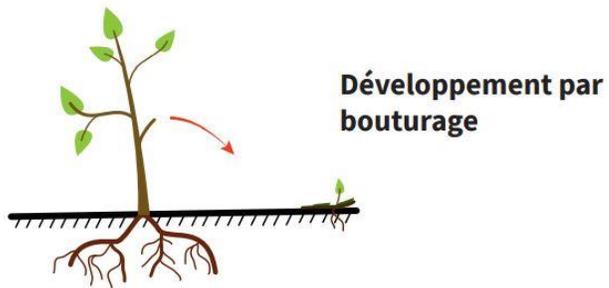
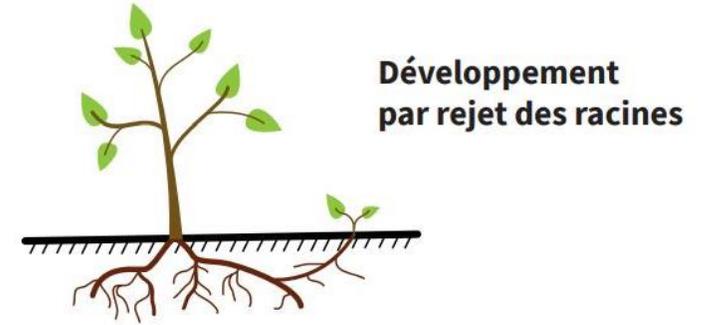
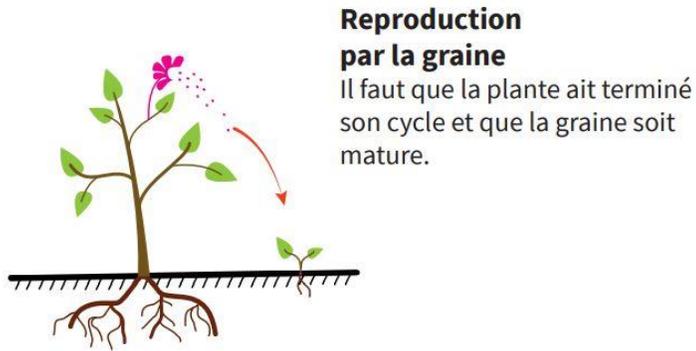
La gestion des résidus d'espèces végétales envahissantes

Objectifs

- Préserver les différentes techniques de valorisation des déchets verts de la présence de plantes envahissantes.
- Gérer de manière efficace les résidus issus des plantes envahissantes pour éviter leur dissémination.
- Contenir, limiter voire supprimer la dissémination des espèces végétales envahissantes.



Connaître les modes de reproduction



Attention certaines plantes ont plusieurs modes de développement : Renouée du Japon, Ailante, Robinier faux-acacia)



Les solutions techniques

Que faire des **parties aériennes** de végétaux envahissants ?

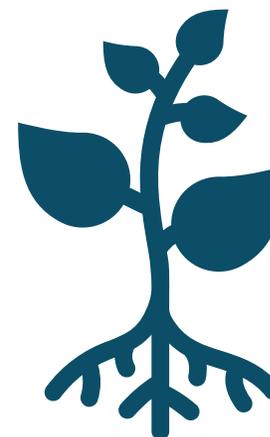
Solutions de gestion des déchets

Pour les végétaux se développant par...	Exemples de plante	Laisser sur place ¹	Compostage en local	Broyage et utilisation en paillage	Apport en déchèterie	Apport à l'incinérateur
Graine (Cas des graines non encore mures)	<ul style="list-style-type: none"> buddleia (arbre à papillon) ambrosie à feuilles d'armoise ailante 	✓ ¹	✓	✓	✓	Inutile
Graine (Cas des graines à maturité)		✓ Solution prioritaire ¹	⚠ ⁴	⊖	⊖ ²	⚠ ³
Bouturage	<ul style="list-style-type: none"> renouée du Japon 	✓ Solution ₁ prioritaire	⊖	⊖	⊖ ²	⚠ ³

Les solutions techniques

Que faire des **parties souterraines** de végétaux envahissants ?

		Solutions de gestion des déchets			
Pour les végétaux se développant par...	Exemples de plante	Laisser sur place ¹	Compostage en local	Apport en déchèterie	Apport à l'incinérateur
La graine uniquement	<ul style="list-style-type: none"> • buddleia (arbre à papillon) • ambroisie à feuilles d'armoise 	✓ Solution prioritaire ¹	⚠ ³	⚠ ³	⚠ ³
Les racines, rhizomes (rejet, drageon, repousse)	<ul style="list-style-type: none"> • renouée du Japon • ailante • robinier faux-acacia 	✓ Solution prioritaire ¹	⊖	⊖ ²	⚠ ³
Bouturage	<ul style="list-style-type: none"> • renouée du Japon 	✓ Solution prioritaire ¹	⊖	⊖ ²	⚠ ³

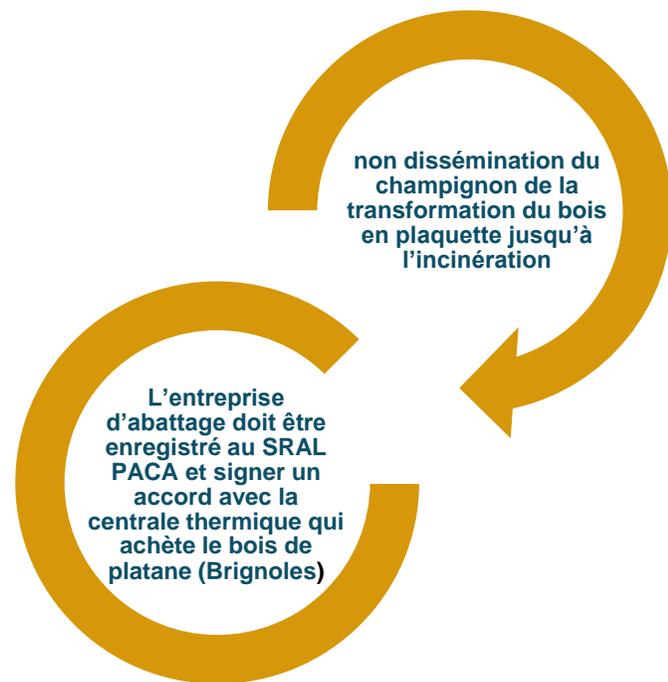


Le cas des végétaux contaminés : Chancre coloré du platane

- **Chancre coloré = organisme nuisible réglementé**

Bois doit être **Incinéré** sur place ou **Valorisé**

bois peut être déplacé en vue d'une incinération à des fins industrielles = brûlé dans une centrale thermique pour produire de l'électricité (possible depuis 2022 suite à la validation par le SRAL PACA d'une procédure)



Le cas des végétaux contaminés : Chancre coloré du platane



Le cas de ravageur : *Popillia japonica*

Anses • Rapport d'expertise collective

Saisine « n°2021-SA-0090 *Popillia japonica* »

Qui est ce ?

- Coléoptère originaire du Japon
- Présent aux Etats Unis
- Désormais en Italie (2014) et Suisse (2017)
- 400 espèces hôtes potentiels
- Cycle sur deux ans

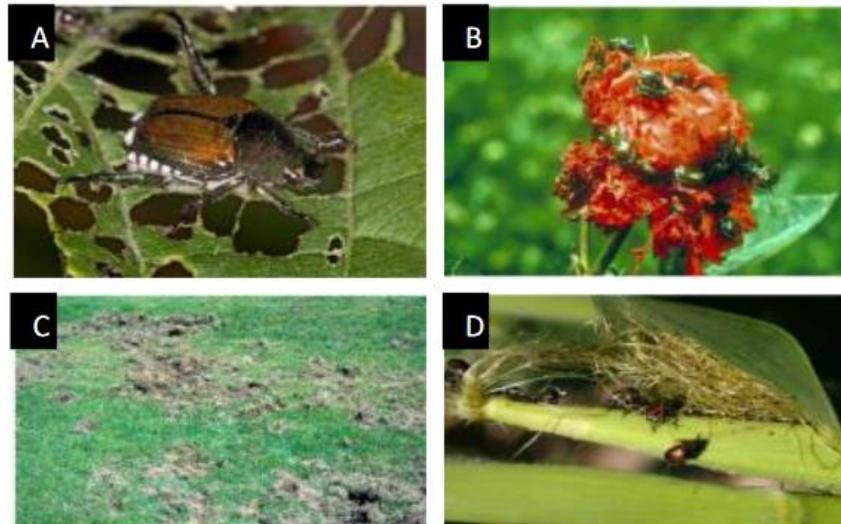
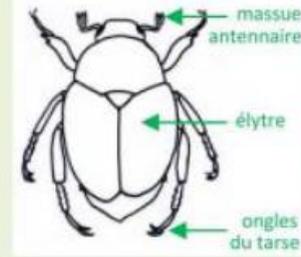


Figure 3. Symptômes causés par *Popillia japonica*

- *P. japonica* est un coléoptère : les ailes antérieures sont transformées en élytres
- *P. japonica* est un Rutelidae : la massue antennaire est formée de 3 feuillets mobiles, les ongles des tarses postérieurs sont inégaux



Scarabée japonais au stade adulte

Adulte

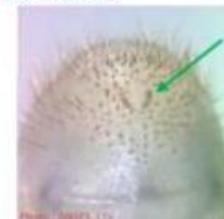
Environ 10 mm de long et 6 mm de large. Abdomen, thorax et tête vert métallique. Elytres brun cuivré. Touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.

Larve

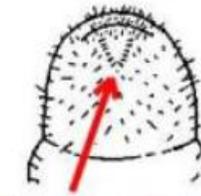
Larves : plus difficilement identifiables



Larve de type melonothoïde (corps arqué, pattes développées, extrémité de l'abdomen dilaté)



Rangée d'épines sur la face ventrale du dernier segment abdominal disposée en forme de V



Scarabée japonais au stade larvaire et nymphal

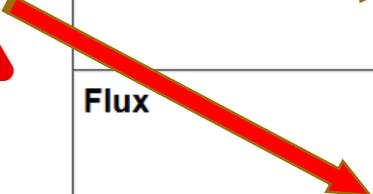
Figure 6. Carte d'identité de *P. japonica*

Source : DGAL-SDQPV (2017)

2.2.8.4 Filière « sol, terre, terreau, compost »

Tableau 7 : Commentaires sur la filière « sol, terre, terreau, compost »

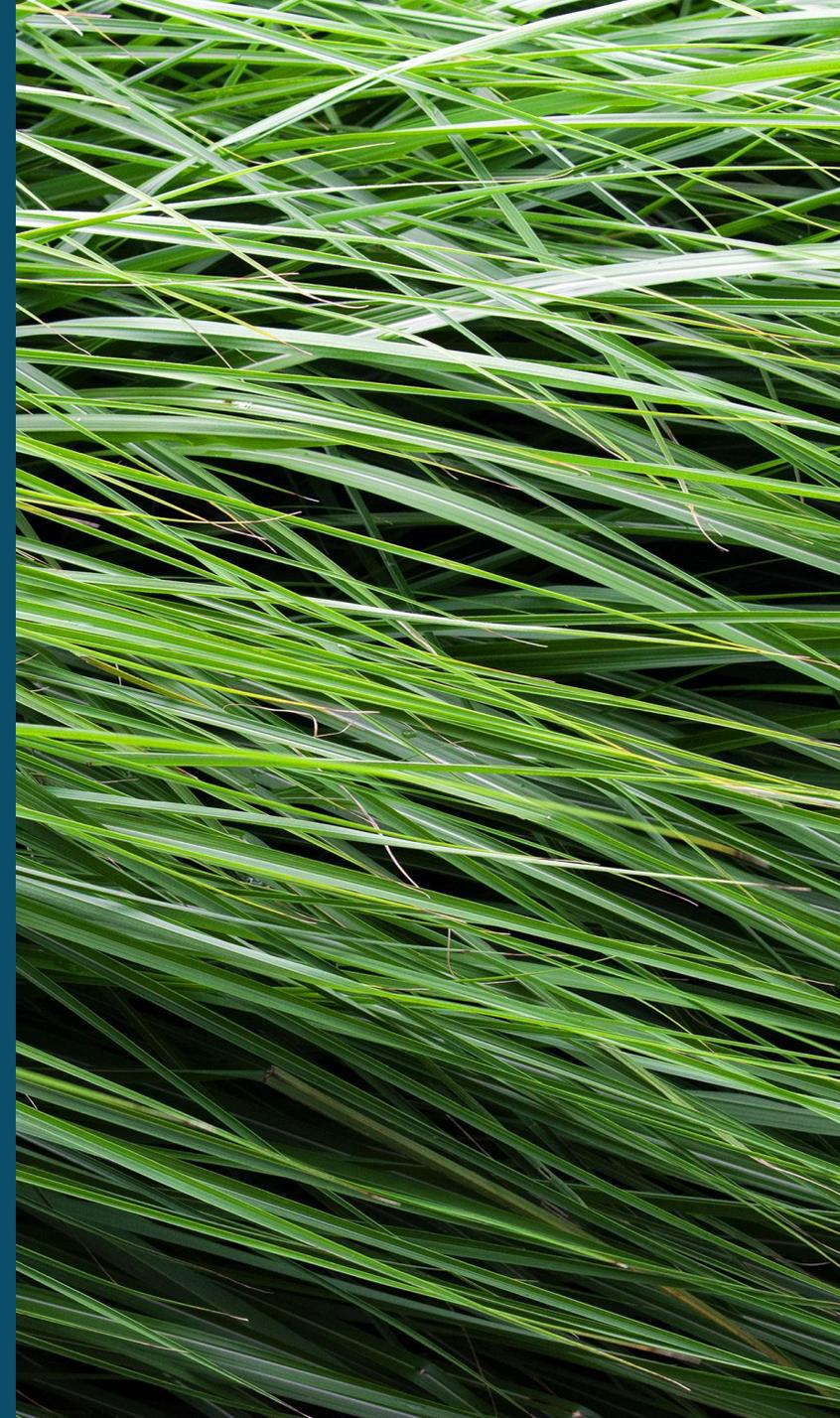
Réglementation	Le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 interdit l'introduction dans l'Union européenne de « terre en tant que telle, constituée en partie de matières organiques solides » et de « milieu de culture en tant que tel, à l'exclusion de la terre, constitué en tout ou en partie de matières organiques solides, autres que celui constitué exclusivement de tourbe ou de fibres de <i>Cocos nucifera</i> L. jusqu'alors non utilisées pour la culture de végétaux ou à des fins agricoles » au départ de pays tiers autres que la Suisse.
Interception	La base de données Europhyt, qui regroupe les interceptions au niveau européen, a été parcourue. Aucune interception de <i>Popillia japonica</i> sur des végétaux ou produits végétaux importés dans l'Union européenne n'a lieu depuis 2011 (Requête réalisée le 01/03/2022 sur Europhyt https://ec.europa.eu/food/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en)
Association à l'origine	Les sols pourraient abriter des œufs, des larves et des nymphes. Ces stades représentent la majeure partie du temps de vie de <i>P. japonica</i> (DEFRA, 2015). Leur présence dans de la tourbe et des engrais d'origine végétale est moins fréquente ; elle est plus probable dans de la terre ou du compost.
Flux	Les importations de sol sont interdites de pays tiers selon la réglementation ce qui réduit le risque associé à cette filière. Par contre, les importations de sol à partir de pays européens y compris la Suisse sont autorisées ce qui constitue une filière d'entrée de <i>P. japonica</i> à partir de pays européens où il est présent (i.e. Italie et Suisse). Les flux ne sont pas clairement quantifiés car ne disposant pas de code NC8 précis. Dans une tentative de quantification, parmi les codes NC8 d'intérêt pour cette filière, le GT retient les codes 27030000 qui correspond à la « Tourbe, y compris la tourbe pour litière, même agglomérée » et le code 31010000 qui correspond aux « Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement ; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale (à l'exclusion des produits présentés soit en tablettes ou formes similaires, soit en emballages d'un poids brut <= 10 kg) ».





FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

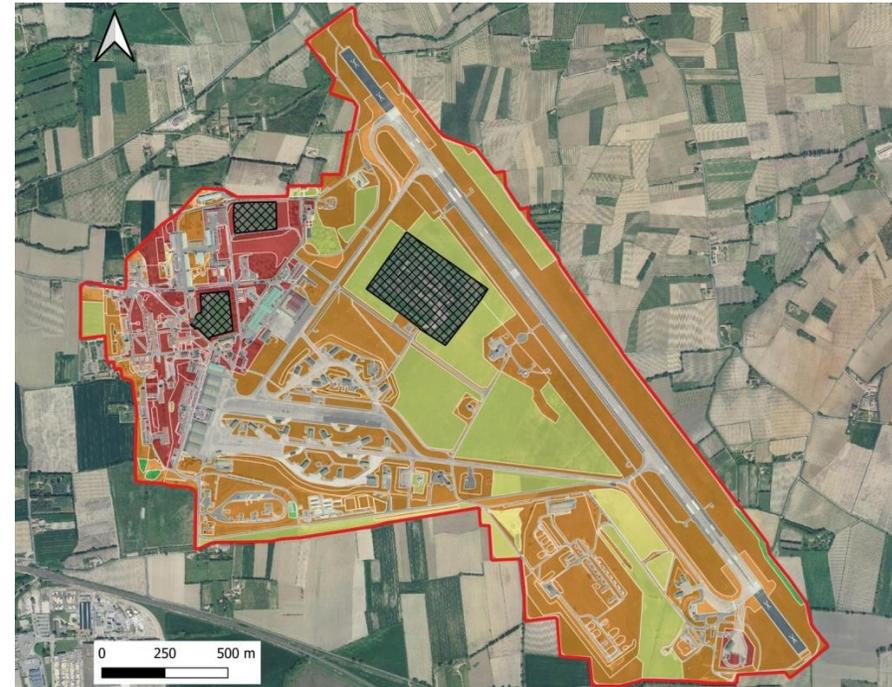
Intégrer la gestion des
déchets verts dans une
démarche globale



Mise en place de plan de gestion écologique

Objectifs :

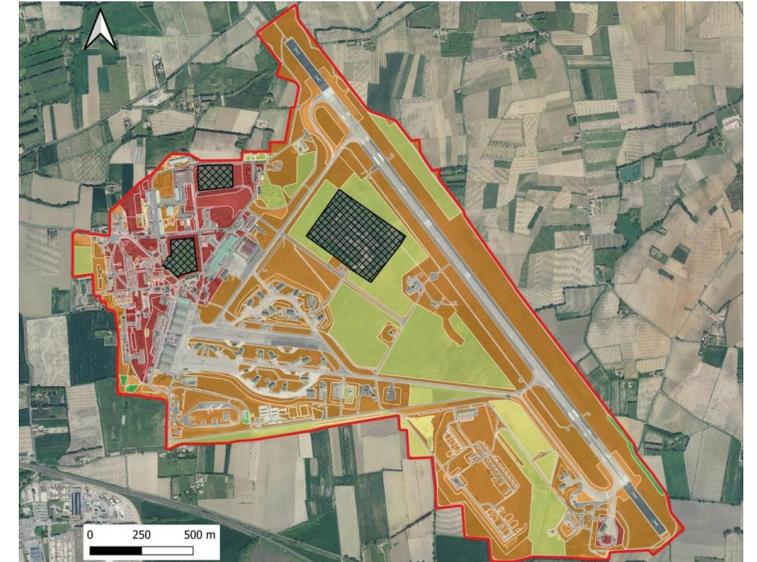
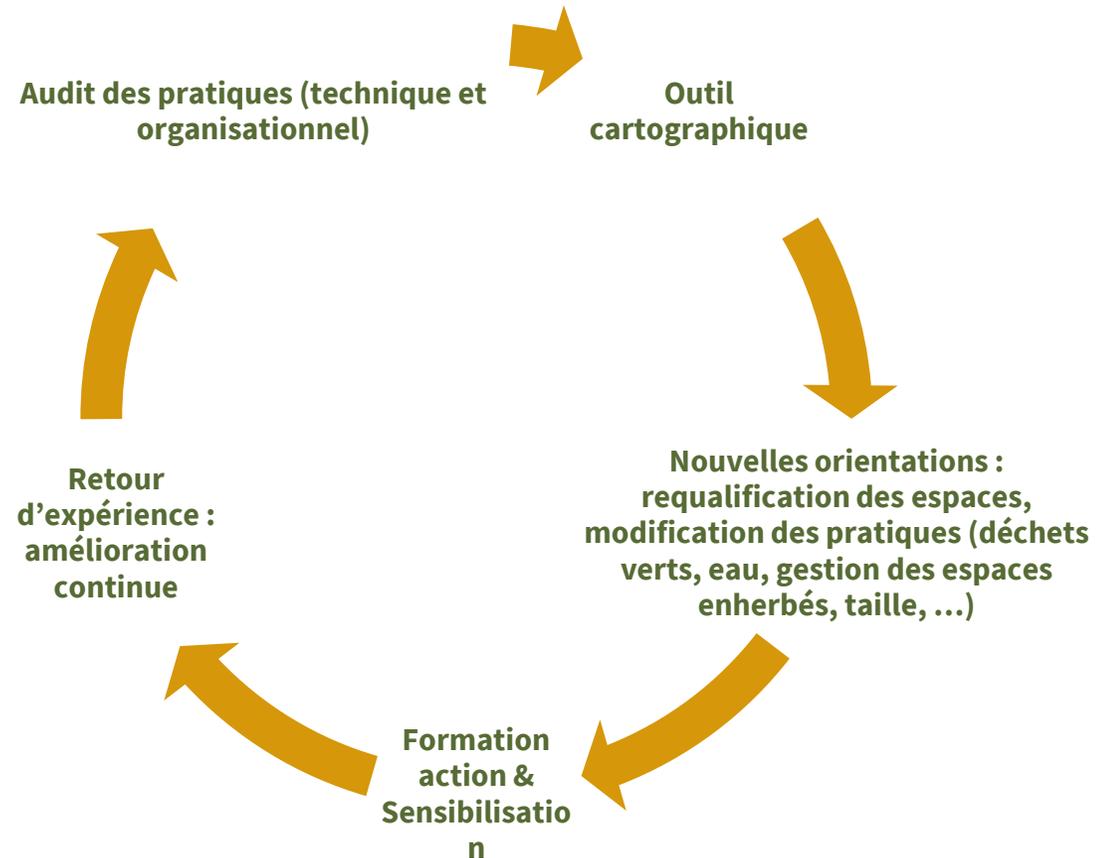
- Réduire les déchets verts
- Favoriser la biodiversité locale
- Réduire les consommations en eau
- Rationnaliser l'entretien
- Rationnaliser les coûts
- Former & sensibiliser les équipes de terrains
- Communiquer auprès des riverains



Ministère des armées – année 2021-2022



Mise en place de plan de gestion écologique



GESTION DIFFERENCIEE

-Démarche écologique

-Objectif économique

- Communication :

-Interne => Nouvelle pratique, mobilisation

- Public => illustrer les changements de pratiques

→ ZOOM SUR

LE CODE DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Selon les collectivités, la gestion différenciée peut prendre différentes formes et les codes utilisés ne sont pas toujours les mêmes d'une structure à une autre. La dénomination ci-dessous reprend les codes identifiés par la commune de Tours et elle peut s'apparenter à de nombreux autres codes de gestion différenciée ou de codes de gestion des espaces publics.

CODE 1 – L'espace emblématique

Espace très structuré géré de manière intensive, avec fleurissement saisonnier important. L'entretien est régulier et important pour offrir une impression de nature totalement maîtrisée.



↑ CODE 1 – Aménagement situé devant la mairie de la ville, l'entretien y est soutenu et surveillé, P. HERY

CODE 2 – L'espace lieu de vie

Espace privé ou public organisé avec fleurissement (arbustes, vivaces, annuelles) et utilisant toute la palette horticole. L'espace est maîtrisé et soigné avec une forte implication des jardiniers. Le suivi est important bien qu'une impression de nature soit perceptible.



↑ CODE 2 – Massif accompagné d'un banc en bordure d'une rue piétonne. L'entretien est régulier mais en faible intensité, P. HERY

CODE 3 – L'espace d'accompagnement

Espaces de type jardin ou parc de proximité aménagés avec des compositions libres comme des massifs. Le suivi et l'entretien toujours présent et régulier tout en conservant le caractère naturel de l'espace.



↑ CODE 3 – Aménagement permettant la séparation d'un bâtiment du trottoir. L'entretien permet de réguler le développement des arbustes pour ne pas gêner les piétons.

CODE 4 – L'espace Parcs champêtres

Parc en gestion naturelle avec peu de massifs rapportés, sans massifs saisonniers. Les végétaux sont surtout des espèces sauvages, majoritairement d'origine locale. La place est largement laissée à l'expression spontanée du végétal. L'entretien est effectué pour éviter et/ou contrôler l'exubérance de la croissance des végétaux.

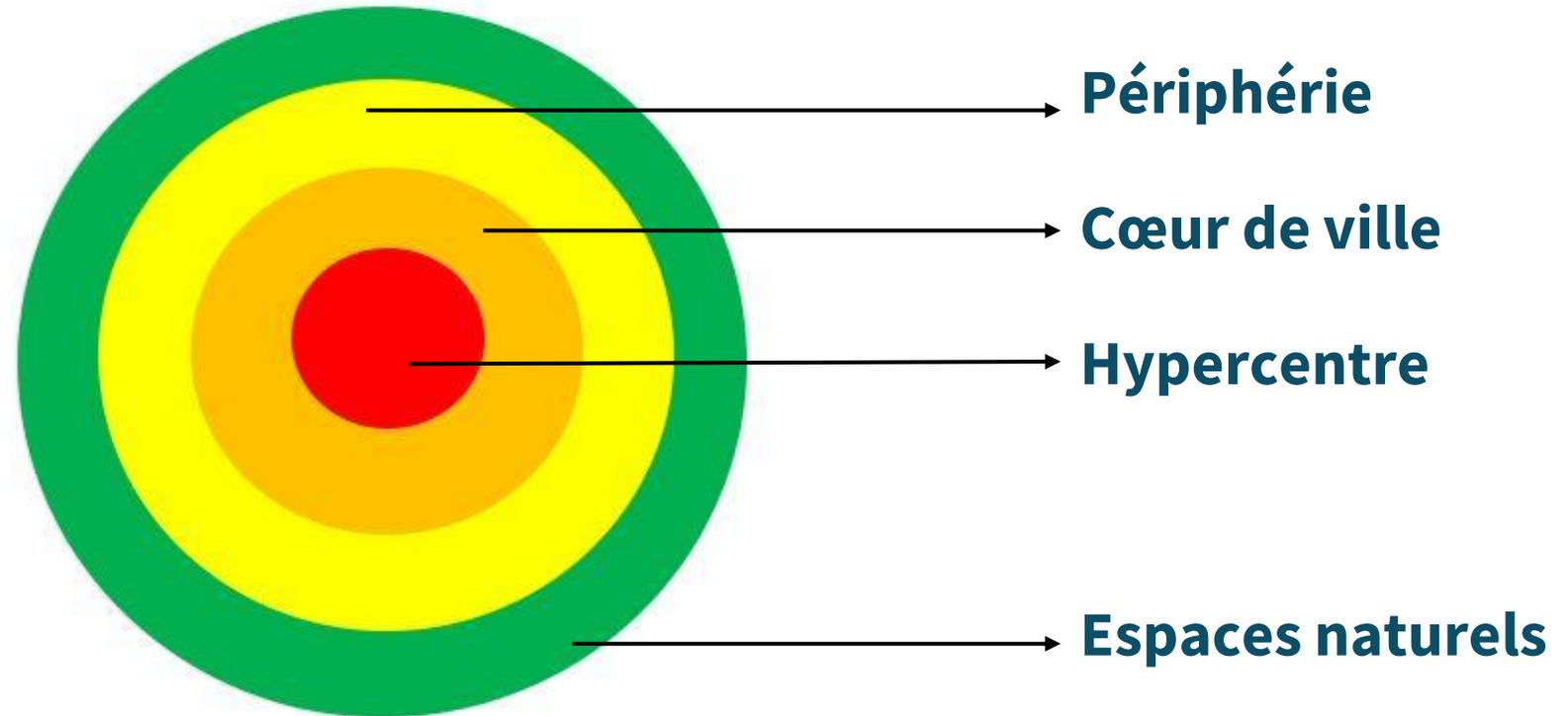
CODE 5 – L'espace naturel

Parcs naturels gérés de manière gestion extensive. La végétation est exclusivement d'origine locale et les travaux concernent le maintien des habitats naturels. Certains espaces ont une fonction écologique prépondérante. Les interventions de taille sont très rares.

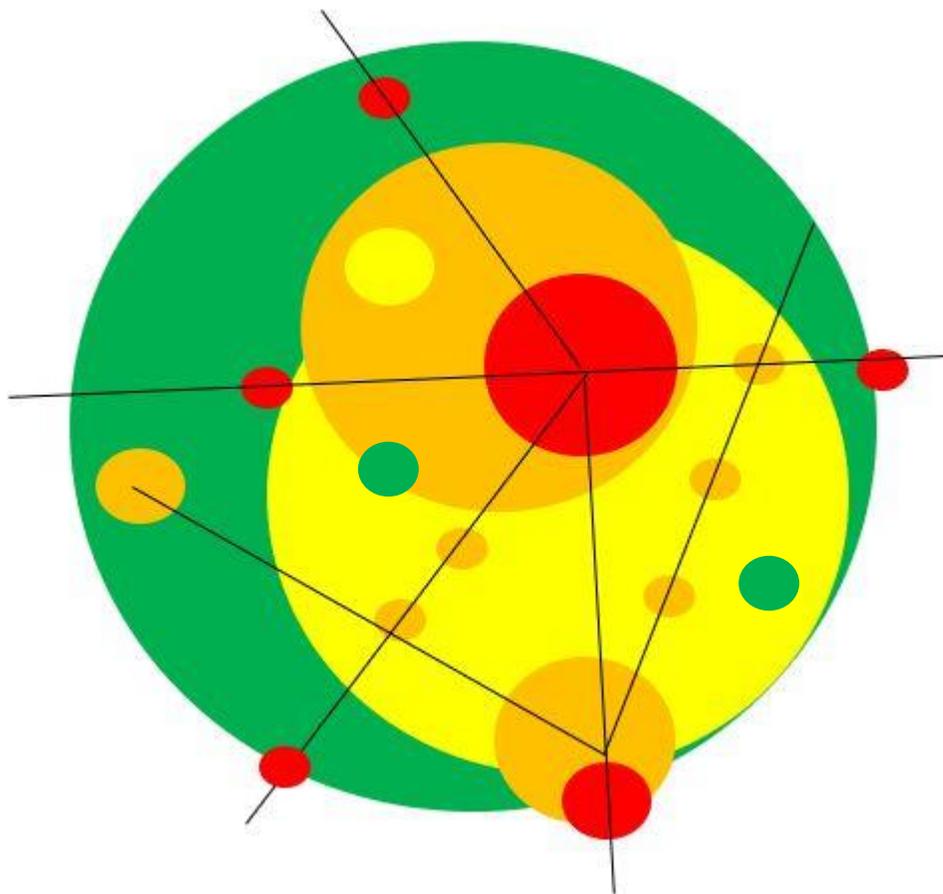


Mise en place de plan de gestion écologique

Classe 1
Classe 2
Classe 3
Classe 4



Mise en place de plan de gestion écologique



Hypercentre
Cœur de ville
Périphérie
Espaces naturels

+

Quartiers résidentiels
Entrées de ville
Axes principaux
Axes secondaires



FREDON
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

MERCI

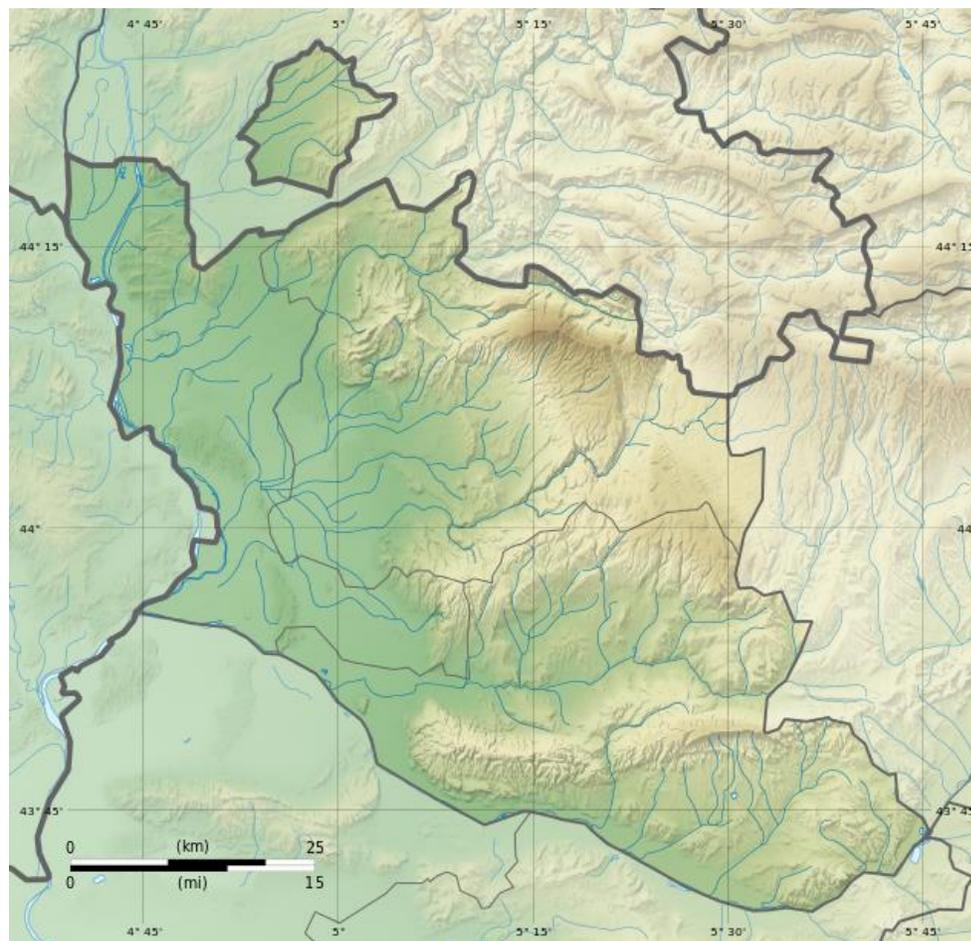
Présentation de la gestion des déchets verts sur d'autres territoires de Vaucluse



Prévention des déchets verts pratiquée par le Département



- Fauchage raisonné
- Eco-pâturage



Gestion des déchets verts par la Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence



- 2 déchèteries intercommunales
- Fourniture de composteurs de 320L contre une participation financière de 15 €
- Une prestation de broyage des déchets verts à domicile contre participation financière (forfait de 45 € pour 5m³ et 15 € le m³ supplémentaire). Le broyat est laissé à l'utilisateur pour être valorisé sur place en paillage notamment ou il peut être transporté jusqu'à la plateforme de broyage contre un forfait de 45 €



Gestion des déchets verts par la Communauté de communes les Sorgues du Comtat



Début janvier 2022 : création d'une plateforme de récupération et de revalorisation des déchets verts basée à Althen-des-Paluds

Récupération et traitement des déchets verts des services techniques et des particuliers via les bennes mises à disposition par l'agglomération.



Gestion des déchets verts par la Communauté de communes Ventoux Sud



- Sur une partie du territoire : gestion par le SIRTOM d'Apt
- Sur une autre partie : gestion par une entreprise privée Terre et passion (benne en déchèterie puis broyage sur un terrain loué par la commune)
Test compostage partagé - Broyat fourni par Terre et passion



Gestion des déchets verts par la Communauté territoriale Sud-Luberon



COTELUB

- Apport des déchets verts en déchetterie (du territoire ou limitrophes : convention avec les autres territoires)
- 2 campagnes de déchets verts par année : des bennes sont mises à disposition des administrés au sein des villages
- Réflexion autour de l'achat d'un broyeur pour la valorisation des déchets verts directement en déchetterie (ce qui permettrait d'obtenir en même temps le broyat pour le projet de compostage partagé actuellement en cours).



Gestion des déchets verts par la Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse



- Projet : création d'une plateforme de déchets verts en dehors de la déchèterie de l'Isle-sur-la-Sorgue avec un broyeur d'ici la fin de l'année 2022.
- Les usagers pourront récupérer le broyat

→ Objectif : ne plus avoir de déchets verts



A vous la parole





Merci de votre
participation et de
votre écoute

Merci aux
intervenants

Merci à la CoVe